MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 694 6 mai 2002

SOMMAIRE

A.I.P. Express, S.à r.l., Esch-sur-Alzette 33311	Euro-Dach Technik, GmbH, Kayl	33285
A.L.M., S.à r.l., Dudelange	Euroceramic, S.à r.l., Luxembourg	33275
Adelphi Holding S.A., Luxemburg 33282	Eurotravel Holding S.A., Luxembourg	33267
Altinvest S.A., Luxembourg	Extra Solimmo S.A., Luxembourg	33271
Antre Investments S.A., Luxemburg	Fliesen-Zentrum Luxemburg, S.à r.l., Wasser-	
Artflora, S.à r.l., Luxembourg	billig	33275
Arts & Talents S.A., Diekirch	Fox Atlantic S.A., Luxemburg	33303
Asars Constructions, S.à r.l., Mondercange 33304	FT Feedtrade S.A., Luxembourg	33277
Avelis A.G., Luxembourg 33266	Fun Park S.A., Luxemburg	33289
Beagle Investments S.A., Luxemburg 33308	Global Project Developments Holding S.A., Lu-	
Beim Zust, S.à r.l., Tétange	xembourg	33271
Belux, S.à r.l., Luxembourg		33288
Bendick Holding S.A., Luxemburg		33270
Benetton International N.V. S.A., Amsterdam 33268	Hede Development S.A., Luxemburg	33287
Bisquit S.A., Luxemburg	Helena Info Management S.A., Luxemburg	33285
Brasserie Beim Mil, S.à r.l., Esch-sur-Alzette 33273	Hiva Oa S.A., Luxembourg	33279
Brassim S.A., Bascharage	Hoist Investments S.A., Luxemburg	33286
Brevik Capital S.A., Luxemburg 33311	Hypraholding S.A., Luxembourg	33268
Bureau Immobilier du Sud (B.I.S.), S.à r.I., Esch-	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	33309
sur-Alzette	, ,	33287
Caput International S.A., Luxemburg 33276	3	33273
Cera-Net, G.m.b.H., Wasserbillig	,	33274
Ceralogistic, S.à r.l., Luxembourg 33276		33279
Ceramedia, S.à r.l., Luxembourg	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	33271
Coaching International S.A., Luxemburg 33306	Invesco GT Continental European Management	
Cometal Trade Services S.A., Luxembourg 33303	,	33269
Compétence S.A., Luxemburg	,	33272
Connecta S.A., Luxemburg	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	33272
Conostix S.A., Esch-sur-Alzette	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	33271
Consortium Financier Africain (CO.FI.A.) S.A.H.,	, ,	33306
Luxembourg	, , 8	33307
Corporate Law & Consultants S.A., Luxemburg 33304	,	33271
Diogo, S.à r.l., Differdange	, ,	33274
DS Segre S.A., Luxemburg	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	33288
Duravos, S.à r.l., Bivange	,	33270
Edo Investments S.A., Luxemburg		33298
Eikon Invest II Holding S.A., Luxembourg 33289	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	33299
Eikon Invest II Holding S.A., Luxembourg	, , , ,	33286
Energy Source S.A., Luxemburg	., ,	33274
Erik Info Management S.A., Luxemburg 33268	Metaldutch Lux S.A., Luxembourg	33295

Metaldutch Lux S.A., Luxembourg	33297	PMK International S.A., Luxemburg	33307
Metelco S.A., Luxemburg	33279	Pneu S.A., Luxemburg	33306
Milliaco Construction & Finance Company S.A.,		Promalin, S.à r.l., Blaschette	33266
Luxembourg	33299	R&M Bâtiment et Isolation, S.à r.l., Luxembourg .	33272
Milliaco Construction & Finance Company S.A.,		Racing Experience, S.à r.l., Wormeldange	33276
Luxembourg	33300	Ralt S.A., Luxemburg	33284
Mineral Investments S.A., Luxemburg	33312	Rocado S.A., Luxemburg	33281
MMC Main Market Company, S.à r.l., Luxem-		Rosati Casale S.à r.l., Livange	33273
bourg	33305	Rotada S.A., Luxemburg	33275
Mondial Vacation Club S.A., Luxembourg	33267	San Nicola S.A., Luxembourg	33267
Mondro S.A., Luxemburg	33310	Scarptor International S.A., Luxemburg	33280
Mousler Développement, S.à r.l., Esch-sur-Al-		Schlaraffeland, S.à r.l., Rollingen/Mersch	33284
zette	33273	Schluechtkichen, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	33303
Omnium Africain d'Investissements (O.A.I.) S.A.H.,		Sident S.A., Luxemburg	33283
Luxembourg	33282	Sidetex Holding S.A., Luxembourg	33278
Op der Uecht, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	33274	Siman-Fass, S.à r.l., Dudelange	33307
(L')Or Noir, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	33282	Société d'Investissements Internationaux S.A.,	
Ormond S.A., Luxemburg	33283	Luxembourg	33269
Overseas Investments S.A., Luxembourg	33269	Soho S.A., Luxembourg	33268
Overseas Investments S.A., Luxembourg	33269	Sound & Video Supply S.A., Luxembourg	33270
Overseas Investments S.A., Luxembourg	33269	SST Luxembourg S.A., Sandweiler	33281
Ovialux S.A.H., Luxembourg	33267	SST Luxembourg S.A., Sandweiler	33281
Pan Eurasia, S.à r.l., Luxembourg	33270	Styles Décors, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	33278
Pargreen S.A., Luxembourg	33287	Sun Microsystems Belgium N.V., Zaventem	33286
Pivot Holding S.A., Luxemburg	33277	Taxis Martins, S.à r.l. Nouvelle Société, Dude-	
Pizza L'Arcobaleno, S.à r.l., Dudelange	33270	lange	33308
Plâtre Rodrigues Pelicho, S.à r.l., Dudelange	33311	Tecum Luxembourg, S.à r.l., Soleuvre	33273
Pléiade, Sicav, Luxembourg	33300	Tonytrans, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	33281
Pléiade, Sicav, Luxembourg	33302	Vasby Centrum, S.à r.l., Luxembourg	33267
PMK International S.A., Luxembourg	33280		

PROMALIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7380 Blaschette, 10, Am Hierschtfeld.

R. C. Luxembourg B 66.547.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 82, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Signature.

(09174/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

AVELIS A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 76.038.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 21 janvier 2002 qu'il y a lieu d'inscrire les modifications suivantes concernant la société anonyme AVELIS A.G.:

- 1. La démission de Messieurs Jens-Uwe Rumsfeld, B. Van Cauwenberghe et Madame Lisa Graham de leur mandat d'administrateur est acceptée avec effet à ce jour et décharge totale leur a été octroyée pour l'exercice de leur mandat.
 - 2. Monsieur Alexandre Ribeiro, informaticien, domicilié au 26, Kersenbomenlaan, B-3090 Overijse,
 - Monsieur Guy Ribeiro, informaticien, domicilié au 37, rue Uyttenhoven, B-1090 Bruxelles,
 - Madame Stela Maria Bayombe, sans profession, domicilié au 26, Kersenbomenlaan, B-3090 Overijse,

ont été nommés en qualité d'administrateur en remplacement de Messieurs Jens-Uwe Rumsfeld, B. Van Cauwenberghe et Madame Lisa Graham, administrateurs démissionnaires.

3. Monsieur Alexandre Ribeiro, préqualifié, est nommé aux fonctions d'Administrateur-Délégué.

Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 82, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09235/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

MONDIAL VACATION CLUB S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 48.818.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 75, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(09012/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

EUROTRAVEL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 61.489.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2002, volume 11CS, folio 43, case 8, que la société EUROTRAVEL HOLDING S.A. a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

(09032/211/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

VASBY CENTRUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 80.976.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002. (09033/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

OVIALUX, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 46.319.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002. (09034/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

SAN NICOLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 38.807.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution circulaire du Conseil d'Administration du 19 novembre 2001 que:

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et finançières, Mamer, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Thierry Fleming expirera lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Luxembourg, le 23 janvier 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2002, vol. 563, fol. 86, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09130/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

HYPRAHOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny. R. C. Luxembourg B 40.084.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(09048/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

BENETTON INTERNATIONAL N.V. S.A., Société Anonyme.

Siège statutaire: NL-Amsterdam.

Siège de direction effectif et administratif: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 80.058.

Il résulte d'un courrier adressé à la société en date du 7 décembre 2001 que Monsieur Willem Dekker a présenté sa démission en qualité d'administrateur de BENETTON INTERNATIONAL NV S.A., avec effet à la même date.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2002.

Pour la société

ARTHUR ANDERSEN, Société Civile

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2002, vol. 563, fol. 67, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09054/501/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

SOHO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 53.901.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 7 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Il résulte des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 1997 que les mandats des administrateurs, à savoir Monsieur Bertrand Fourquet, Monsieur Karim Fahkreddine et Monsieur Alexandre Kéramidas et du commissaire aux comptes, à savoir la FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, ont été prolongés jusqu'en l'an 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

(09056/502/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

ERIK INFO MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1313 Luxemburg, 16, rue des Capucins. H. R. Luxemburg B 66.525.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung, gehalten am 21. Dezember 2001 von 11.00 bis 11.30 Uhr

Die Gesellschafter fassen hiermit einstimmig die nachstehenden Beschlüsse:

- 1. Beschluss: Das Kapital der Gesellschaft wird ab 1. Januar 2001 von bisher LUF in Euro umgewandelt.
- 2. Beschluss: Das Kapital der Gesellschaft wird nach der Umwandlung in Euro durch Entnahme von Euro 1.013,31 aus dem Gewinnvortrag auf Euro 32.000,- erhöht.
- 3. Beschluss: Die bisher ausgegebenen 1.000 Aktien mit einem Nennwert von LUF 1.250 je Aktie werden in 1.000 Aktien ohne Nennwert umgewandelt.
- 4. Beschluss: Infolge der vorhergehenden Beschlüsse werden Absatz 1 und 2 des Artikel 3 der Statuten abgeändert und erhalten folgenden Wortlaut:
- «**Art. 3.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt Euro zweiunddreissigtausend (EUR 32.000,-), eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien ohne Nennwert, die sämtlich voll eingezahlt wurden.

Das genehmigte Aktienkapital wird auf Euro eine Million zweihundertachtzigtausend (EUR 1.280.000,-) festgesetzt, eingeteilt in vierzigtausend (40.000) Aktien ohne Nennwert.»

Für die Richtigkeit des Auszugs

H. C. Malmberg

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 74, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(09154/779/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

OVERSEAS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 63.865.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 7 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

(09059/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

OVERSEAS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 63.865.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 7 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

(09060/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

OVERSEAS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 63.865.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 7 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juillet 2001 que le conseil d'administration se compose de Messieurs Louis Le Duff, Jean-Paul Simonneaux et François Flaud, et que la FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES a été nommée commissaire aux comptes. Ces mandats prendront fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2004.

Le siège social a été transféré à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

(09061/502/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 25.278.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 7 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

(09062/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

INVESCO GT CONTINENTAL EUROPEAN MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 21.109.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 73, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour INVESCO GT CONTINENTAL EUROPEAN MANAGEMENT S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature / Signature

(09124/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

HAST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. LuxembourgB 26.158.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 7 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été prorogés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

(09064/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

SOUND & VIDEO SUPPLY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 21.297.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 7 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

(09065/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

PAN EURASIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 27, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 6.719.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 7 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

(09071/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

MAK & SCHER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 44, rue de Strasbourg. R. C. Luxembourg B 58.446.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 7 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

(09074/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

PIZZA L'ARCOBALENO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3510 Dudelange, 43, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 63.272.

Société créée en mille neuf cent quatre vingt dix huit, le vingt six février, par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Sont présents:

- Monsieur Andréa Bertoli, commerçant, demeurant L-7240 Bereldange, 87, rue de Luxembourg;
- Monsieur Fernand Cirelli, employé privé, demeurant L-8077 Bertrange, 208, route de Luxembourg.

Les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

il a été décidé d'ouvrir une succursale sise à: 24, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg.

Fait et passé à, date qu'en tête des présentes.

Dudelange, le 16 janvier 2002.

A. Bertoli / F. Cirelli.

Enregistré à Capellen, le 25 janvier 2002, vol. 138, fol. 21, case 2.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

(09152/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

IXIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 54.559.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 7 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

(09075/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

INTERGEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 42.445.

Le bilan au 30 novembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 7 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

(09080/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

GLOBAL PROJECT DEVELOPMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 71.885.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 7 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

(09081/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

EXTRA SOLIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 56.816.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 7 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

(09082/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

K.L. DIFFUSION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 153, rue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 72.319.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue en date du 18 janvier 2002 que:

- l'assemblée a décidé d'accepter la démission de Madame Baradel Marie-Thérèse et lui accorde décharge pour son mandat écoulé;
 - l'assemblée décide de nommer un nouvel administrateur:

Madame Candice Wajsbrot, épouse Katz, commerçante, demeurant F-57000 Metz, 10, rue de la Charmine.

Le conseil d'administration se présente donc comme suit:

- Madame Candice Wajsbrot, épouse Katz, précitée;
- Monsieur Ledig François, administrateur de sociétés, demeurant F-57570 Puttelange-les-Thionville, 34, rue principale;
 - Madame Levy Yvette, épouse Wajsbrot, gérante, demeurant F-57000 Metz, 4, rue Laveran.

Est reconfirmée comme administrateur-délégué Madame Levy Yvette, épouse Wajsbrot, précitée.

Pour inscription - réquisition- modification

Signature

Enregistré à Capellen, le 25 janvier 2002, vol. 138, fol. 21, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): A. Santioni.

(09151/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

IRON TEX S.A., Société Anonyme. (Anc. EUROPEAN VARIATOR S.A.)

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 37.568.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 7 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

(09084/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

IRON TEX S.A., Société Anonyme. (Anc. EUROPEAN VARIATOR S.A.)

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 37.568.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 7 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

(09085/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

ARTFLORA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 5, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 26.227.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 7 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

(09083/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

R&M BATIMENT ET ISOLATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 18.431.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 40, case 7 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

(09086/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

CONOSTIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 83.439.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue en date du 14 janvier 2002, que:

- L'assemblée générale a décidé d'accepter la démission de Monsieur Stéphane Walrave en tant qu'administrateur et lui accorde décharge pour son mandat écoulé.
- L'assemblée générale a décidé de nommer en remplacement Monsieur Yves De Pril, administrateur de sociétés, demeurant B-6700 Sampont, 7, rue du Goldberg.
- L'assemblée générale a décidé de nommer Monsieur Tycho Fruru, employé, demeurant B-2970 Gravenwezel, 61, Hoge Haar, comme responsable technique.

Pour inscription - réquisition - modification

Signature

Enregistré à Capellen, le 25 janvier 2002, vol. 138, fol. 20, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): A. Santioni.

(09153/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

MOUSLER DEVELOPPEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette. R. C. Luxembourg B 75.791.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 janvier 2002, vol. 322, fol. 44, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 janvier 2002.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(09105/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

ROSATI CASALE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Livange. R. C. Luxembourg B 63.275.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 janvier 2002, vol. 322, fol. 43, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 janvier 2002.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(09106/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

IGORANCE LES CREATEURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bereldange. R. C. Luxembourg B 60.817.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 janvier 2002, vol. 322, fol. 43, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 janvier 2002.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(09107/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

TECUM LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Soleuvre. R. C. Luxembourg B 61.809.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 janvier 2002, vol. 322, fol. 44, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 janvier 2002.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(09108/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

BRASSERIE BEIM MIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette. R. C. Luxembourg B 29.595.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 janvier 2002, vol. 322, fol. 44, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 janvier 2002.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(09109/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

OP DER UECHT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette. R. C. Luxembourg B 73.603.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 janvier 2002, vol. 322, fol. 44, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 janvier 2002.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(09110/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

BUREAU IMMOBILIER DU SUD (B.I.S.), S.à r.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 26.589.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 janvier 2002, vol. 322, fol. 44, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 janvier 2002.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(09111/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

IMMO ASARS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mondercange.

R. C. Luxembourg B 76.483.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 janvier 2002, vol. 322, fol. 44, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 janvier 2002.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(09112/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

LONMORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 54.206.

Acte constitutif publié à la page 13242 du Mémorial C n°276 du 6 juin 1996.

Le bilan au 5 avril 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2002, vol. 563, fol. 84, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(09115/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

MAÇONLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 74, rue Pierre Krier.

R. C. Luxembourg B 63.057.

Acte constitutif publié à la page 16130 du Mémorial C n°337 du 13 mai 1998.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2002, vol. 563, fol. 84, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Signature.

(09116/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

FLIESEN-ZENTRUM LUXEMBURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 53.584.

Acte constitutif publié à la page n°7664 du Mémorial C n°160 du 1er avril 1996.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2002, vol. 563, fol. 86, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

Signature.

(09117/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

EUROCERAMIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R. C. Luxembourg B 68.070.

Ate constitutif publié à la page n°10614 du Mémorial C n°222 du 31 mars 1999.

Le bilan au 19 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2002, vol. 563, fol. 86, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

Signature.

(09118/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

CERAMEDIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R. C. Luxembourg B 66.727.

Acte constitutif publié à la page n°44623 du Mémorial C n°930 du 23 décembre 1998.

Le bilan au 19 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2002, vol. 563, fol. 86, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

Signature.

(09119/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

ROTADA S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1313 Luxemburg, 16, rue des Capucins. H. R. Luxemburg B 31.243.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung gehalten am 21. Dezember 2001 von 11.00 bis 11.30 Uhr

Die Gesellschafter fassen hiermit einstimmig die nachstehenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Das Kapital der Gesellschaft wird ab 1. Januar 2001 von bisher LUF in EUR umgewandelt.

Zweiter Beschluss

Das Kapital der Gesellschaft wird nach der Umwandlung in EUR durch Entnahme von EUR 1.013,31 aus dem Gewinnvortrag auf EUR 32.000,- erhöht.

Dritter Beschluss

Die bisher ausgegebenen 1.000 Aktien mit einem Nennwert von LUF 1.250 je Aktie werden in 1.000 Aktien ohne Nennwert umgewandelt.

Vierter Beschluss

Infolge der vorhergehenden Beschlüsse wird Artikel 3 der Statuten abgeändert und erhält folgenden Wortlaut:

« **Art. 3.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt Euro zweiunddreissigtausend (EUR 32.000,-) eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien ohne Nennwert, die sämtlich voll eingezahlt wurden. »

Für die Richtigkeit des Auszugs

H. Christer Malmberg

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 74, case 12.– Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(09134/779/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

CERALOGISTIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R. C. Luxembourg B 66.726.

Acte constitutif publié à la page n°44621 du Mémorial C n°930 du 23 décembre 1998.

_

Le bilan au 19 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2002, vol. 563, fol. 86, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

Signature.

(09120/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

CERA-NET, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 57.578.

Acte constitutif publié à la page n°7971 du Mémorial C n°167 du 5 avril 1997.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2002, vol. 563, fol. 86, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

Signature.

(09121/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

CAPUT INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1313 Luxemburg, 16, rue des Capucins.

H. R. Luxemburg B 67.642.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung gehalten am 21. Dezember 2001 von 11.00 bis 11.30 Uhr

Die Gesellschafter fassen hiermit einstimmig die nachstehenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Das Kapital der Gesellschaft wird ab 1. Januar 2001 von bisher LUF in EUR umgewandelt.

Zweiter Beschluss

Das Kapital der Gesellschaft wird nach der Umwandlung in EUR durch Entnahme von EUR 40,- aus dem Gewinnvortrag auf EUR 93.000,- erhöht.

Dritter Beschluss

Die bisher ausgegebenen 3.000 Aktien mit einem Nennwert von LUF 1.250 je Aktie werden in 3.000 Aktien ohne Nennwert umgewandelt.

Vierter Beschluss

Infolge der vorhergehenden Beschlüsse werden Absatz 1 und 2 des Artikel 3 der Statuten abgeändert und erhalten folgenden Wortlaut:

« **Art. 3.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt Euro zweiunddreissigtausend (EUR 93.000,-) eingeteilt in dreitausend (3.000) Aktien ohne Nennwert, die sämtlich voll eingezahlt wurden.

Das genehmigte Aktienkapital wird auf Euro eine Million zweihundertvierzigtausend (EUR 1.240.000,-) festgesetzt, eingeteilt in vierzigtausend (40.000) Aktien je ohne Nennwert. »

Für die Richtigkeit des Auszugs

H. Christer Malmberg

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 74, case 12.– Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(09132/779/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

RACING EXPERIENCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 49, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 78.614.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 24 janvier 2002, vol. 563, fol. 87, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(09228/514/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

PIVOT HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

 $Gesells chafts sitz: \ L-1313 \ Luxemburg, \ 16, \ rue \ des \ Capucins.$

H. R. Luxemburg B 44.706.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung gehalten am 21. Dezember 2001 von 11.00 bis 11.30 Uhr

Die Gesellschafter fassen hiermit einstimmig die nachstehenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Das Kapital der Gesellschaft wird ab 1. Januar 2001 von bisher LUF in EUR umgewandelt.

Zweiter Beschluss

Das Kapital der Gesellschaft wird nach der Umwandlung in EUR auf EUR 30.987,, festgelegt.

Dritter Beschluss

Die bisher ausgegebenen 1.000 Aktien mit einem Nennwert von LUF 1.250 je Aktie werden in 1.000 Aktien ohne Nennwert umgewandelt.

Vierter Beschluss

Infolge der vorhergehenden Beschlüsse werden Absatz 1 und 2 des Artikel 3 der Statuten abgeändert und erhalten folgenden Wortlaut:

« **Art. 3.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt Euro dreissigtausendneunhundertsiebenundachtzig (EUR 30.987,-) eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien ohne Nennwert, die sämtlich voll eingezahlt wurden.

Das genehmigte Aktienkapital wird auf Euro eine Million zweihundertneununddreissigtausendvierhundertachtzig (EUR 1.239.480,-) festgesetzt, eingeteilt in vierzigtausend (40.000) Aktien ohne Nennwert. »

Für die Richtigkeit des Auszugs

H. Christer Malmberg

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 74, case 12.– Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(09135/779/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

DURAVOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3324 Bivange, 16, rue Edward Steichen.

R. C. Luxembourg B 83.028.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal d'assemblée générale de la société DURAVOS, S.à r.l. qui s'est tenue à Bivange en date du 23 janvier 2002, que:

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant technique ou par la signature conjointe des deux gérants, le gérant technique disposant d'un droit de co-signature obligatoire.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le gérant

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2002, vol. 563, fol. 88, case 2.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09161/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

FT FEEDTRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 71.005.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 82, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Décharge complète a été octroyée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signatures

(09240/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

ENERGY SOURCE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1313 Luxemburg, 16, rue des Capucins.

H. R. Luxemburg B 66.524.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung gehalten am 21. Dezember 2001 von 11.00 bis 11.30 Uhr

Die Gesellschafter fassen hiermit einstimmig die nachstehenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Das Kapital der Gesellschaft wird ab 1. Januar 2001 von bisher LUF in EUR umgewandelt.

Zweiter Beschluss

Das Kapital der Gesellschaft wird nach der Umwandlung in EUR durch Entnahme von EUR 1.013,31 aus dem Gewinnvortrag auf EUR 32.000,- erhöht.

Dritter Beschluss

Die bisher ausgegebenen 1.000 Aktien mit einem Nennwert von LUF 1.250 je Aktie werden in 1.000 Aktien ohne Nennwert umgewandelt.

Vierter Beschluss

Infolge der vorhergehenden Beschlüsse werden Absatz 1 und 2 des Artikel 3 der Statuten abgeändert und erhalten folgenden Wortlaut:

« **Art. 3.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt Euro zweiunddreissigtausend (EUR 32.000,-) eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien ohne Nennwert, die sämtlich voll eingezahlt wurden.

Das genehmigte Aktienkapital wird auf Euro eine Million zweihundertachtzigtausend (EUR 1.280.000,-) festgesetzt, eingeteilt in vierzigtausend (40.000) Aktien ohne Nennwert. »

Für die Richtigkeit des Auszugs

H. Christer Malmberg

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 74, case 12.– Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(09136/779/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

STYLES DECORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 21.993.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 janvier 2002, vol. 322, fol. 43, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 janvier 2002.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(09200/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

SIDETEX HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 27.597.

Société anonyme constituée originairement sous la dénomination de SIDETEX, suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 22 février 1988, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 141 du 27 mai 1988. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 8 mai 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 425 du 20 novembre 1990, et en date du 30 décembre 1999, la société adoptant sa dénomination actuelle de SIDETEX HOLDING, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 244 du 31 mars 2000.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 563, fol. 91, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2002.

SIDETEX HOLDING, Société Anonyme

Signature

(09260/546/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

METELCO S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1313 Luxemburg, 16, rue des Capucins. H. R. Luxemburg B 66.451.

_

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung gehalten am 21. Dezember 2001 von 11.00 bis 11.30 Uhr

Die Gesellschafter fassen hiermit einstimmig die nachstehenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Das Kapital der Gesellschaft wird ab 1. Januar 2001 von bisher LUF in EUR umgewandelt.

Zweiter Beschluss

Das Kapital der Gesellschaft wird nach der Umwandlung in EUR durch Entnahme von EUR 1.013,31 aus dem Gewinnvortrag auf EUR 32.000,- erhöht.

Dritter Beschluss

Die bisher ausgegebenen 1.000 Aktien mit einem Nennwert von LUF 1.250 je Aktie werden in 1.000 Aktien ohne Nennwert umgewandelt.

Vierter Beschluss

Infolge der vorhergehenden Beschlüsse werden Absatz 1 und 2 des Artikel 3 der Statuten abgeändert und erhalten folgenden Wortlaut:

« Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt Euro zweiunddreissigtausend (EUR 32.000,-) eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien ohne Nennwert, die sämtlich voll eingezahlt wurden.

Das genehmigte Aktienkapital wird auf Euro eine Million zweihundertachtzigtausend (EUR 1.280.000,-) festgesetzt, eingeteilt in vierzigtausend (40.000) Aktien ohne Nennwert. »

Für die Richtigkeit des Auszugs

H. Christer Malmberg

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 74, case 12.- Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(09138/779/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

IN-SOFT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Steinfort.

R. C. Luxembourg B 59.747.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 janvier 2002, vol. 322, fol. 43, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 janvier 2002.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(09201/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

HIVA OA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 66.736.

Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 20 décembre 2001 au siège social

Résolution:

Conformément à la loi du capital social de la société sera converti en Euro à la date du 1er janvier 2002, soit 30.986,69

L'assemblée décide de porter le capital social à 31.000 à la date de ce jour par incorporation de 13,31 à prélever sur les réserves disponibles.

Le Conseil d'administration est chargé de procéder aux formalités légales.

Pour extrait conforme

LAUVEMPART S.A. / M.-C. Rondoz

Administrateur-délégué / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vol. 562, fol. 85, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09227/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

SCARPTOR INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1313 Luxemburg, 16, rue des Capucins.

H. R. Luxemburg B 66.493.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung gehalten am 21. Dezember 2001 von 11.00 bis 11.30 Uhr

Die Gesellschafter fassen hiermit einstimmig die nachstehenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Das Kapital der Gesellschaft wird ab 1. Januar 2001 von bisher LUF in EUR umgewandelt.

Zweiter Beschluss

Das Kapital der Gesellschaft wird nach der Erhöhung der Anlagen von EUR 13,31 auf EUR 31.000,- erhöht.

Dritter Beschluss

Die bisher ausgegebenen 1.000 Aktien mit einem Nennwert von LUF 1.250 je Aktie werden in 1.000 Aktien ohne Nennwert umgewandelt.

Vierter Beschluss

Infolge der vorhergehenden Beschlüsse werden Absatz 1 und 2 des Artikel 3 der Statuten abgeändert und erhalten folgenden Wortlaut:

« Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt Euro einunddreissigtausend (EUR 31.000,-) eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien ohne Nennwert, die sämtlich voll eingezahlt wurden.

Das genehmigte Aktienkapital wird auf Euro eine Million zweihundertvierzigtausend (EUR 1.240.000,-) festgesetzt, eingeteilt in vierzigtausend (40.000) Aktien ohne Nennwert. »

Für die Richtigkeit des Auszugs

H. Christer Malmberg

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 74, case 12.– Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(09139/779/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

BELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 63.387.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 janvier 2002, vol. 322, fol. 43, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 janvier 2002.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(09202/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

PMK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins. R. C. Luxembourg B 66.505.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 14 décembre 2001, que M. Hans Christer Malmberg, 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, fût élu comme nouveau administrateur en remplaçant Me Jacques Schroeder, administrateur démissionnaire, de sorte que son mandat viendra à échéance à l'assemblée générale ordinaire que se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 563, fol. 93, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09250/779/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

ROCADO S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1313 Luxemburg, 16, rue des Capucins. H. R. Luxemburg B 72.988.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung gehalten am 21. Dezember 2001 von 11.00 bis 11.30 Uhr

Die Gesellschafter fassen hiermit einstimmig die nachstehenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Das Kapital der Gesellschaft wird ab 1. Januar 2001 von bisher LUF in EUR umgewandelt.

Zweiter Beschluss

Das Kapital der Gesellschaft wird nach der Umwandlung in EUR durch der Erhöhung von EUR 13,31 auf EUR 31.000,erhöht.

Dritter Beschluss

Die bisher ausgegebenen 1.000 Aktien mit einem Nennwert von LUF 1.250 je Aktie werden in 1.000 Aktien ohne Nennwert umgewandelt.

Vierter Reschluss

Infolge der vorhergehenden Beschlüsse werden Absatz 1 und 2 des Artikel 3 der Statuten abgeändert und erhalten folgenden Wortlaut:

« Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt Euro einunddreissigtausend (EUR 31.000,-) eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien ohne Nennwert, die sämtlich voll eingezahlt wurden.

Das genehmigte Aktienkapital wird auf Euro eine Million zweihundertachtzigtausend (EUR 1.240.000,-) festgesetzt, eingeteilt in vierzigtausend (40.000) Aktien ohne Nennwert. »

Für die Richtigkeit des Auszugs

H. Christer Malmberg

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 74, case 12.- Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(09140/779/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

TONYTRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette. R. C. Luxembourg B 51.396.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 janvier 2002, vol. 322, fol. 43, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 janvier 2002.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(09203/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

SST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 39.527.

Les comptes annuels au 30 juin 2001, enregistrés à Luxembourg, le 24 janvier 2002, vol. 563, fol. 87, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(09233/514/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

SST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 39.527.

Les comptes annuels au 30 juin 2000, enregistrés à Luxembourg, le 24 janvier 2002, vol. 563, fol. 87, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(09234/514/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

ADELPHI HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1313 Luxemburg, 16, rue des Capucins.

H. R. Luxemburg B 54.814.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung gehalten am 21. Dezember 2001 von 11.00 bis 11.30 Uhr

Die Gesellschafter fassen hiermit einstimmig die nachstehenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Das Kapital der Gesellschaft wird ab 1. Januar 2001 von bisher LUF in EUR umgewandelt.

Zweiter Beschluss

Das Kapital der Gesellschaft wird nach der Umwandlung in EUR auf EUR 30.987,- festgestellt.

Dritter Beschluss

Die bisher ausgegebenen 1.000 Aktien mit einem Nennwert von LUF 1.250 je Aktie werden in 1.000 Aktien ohne Nennwert umgewandelt.

Vierter Beschluss

Infolge der vorhergehenden Beschlüsse werden Absatz 1 und 2 des Artikel 3 der Statuten abgeändert und erhalten folgenden Wortlaut:

« Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt Euro dreissigtausendneunhundertsiebenundachtig (EUR 30.987,-) eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien ohne Nennwert, die sämtlich voll eingezahlt wurden.

Das genehmigte Aktienkapital wird auf Euro eine Million zweihundertneununddreissigtausendvierhundertachtzig (1.239.480,-) festgesetzt, eingeteilt in vierzigtausend (40.000) Aktien ohne Nennwert. »

Für die Richtigkeit des Auszugs

H. Christer Malmberg

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 74, case 12.- Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(09141/779/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

L'OR NOIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 49.389.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 janvier 2002, vol. 322, fol. 43, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 janvier 2002.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(09204/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

OMNIUM AFRICAIN D'INVESTISSEMENTS (O.A.I.), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 20.721.

Société anonyme holding suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 15 juillet 1983, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Assciations C n° 271 du 13 octobre 1983. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 28 juillet 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 23 du 20 janvier 1990, et en date du 18 juin 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 468 du 11 octobre 1993. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale ordinaire du 21 décembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 563, fol. 91, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2002.

OMNIUM AFRICAIN D'INVESTISSEMENTS (O.A.I.), Société Anonyme Holding Signature

(09262/546/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

ORMOND S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1313 Luxemburg, 16, rue des Capucins. H. R.Luxemburg B 60.355.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung gehalten am 21. Dezember 2001 von 11.00 bis 11.30 Uhr

Die Gesellschafter fassen hiermit einstimmig die nachstehenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Das Kapital der Gesellschaft wird ab 1. Januar 2001 von bisher LUF in EUR umgewandelt.

Zweiter Beschluss

Das Kapital der Gesellschaft wird nach der Umwandlung in EUR durch Erhöhung der Anlagen von EUR 13,- auf EUR 31.000,- erhöht.

Dritter Beschluss

Die bisher ausgegebenen 1.000 Aktien mit einem Nennwert von LUF 1.250 je Aktie werden in 1.000 Aktien ohne Nennwert umgewandelt.

Vierter Beschluss

Infolge der vorhergehenden Beschlüsse werden Absatz 1 und 2 des Artikel 3 der Statuten abgeändert und erhalten folgenden Wortlaut:

« Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt Euro einunddreissigtausend (EUR 31.000,-) eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien ohne Nennwert, die sämtlich voll eingezahlt wurden.

Das genehmigte Aktienkapital wird auf Euro eine Million zweihundertvierzigtausend (EUR 1.240.000,-) festgesetzt, eingeteilt in vierzigtausend (40.000) Aktien ohne Nennwert. »

Für die Richtigkeit des Auszugs

H. Christer Malmberg

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 74, case 12.– Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(09142/779/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

DS SEGRE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1313 Luxemburg, 16, rue des Capucins. H. R. Luxemburg B 66.520.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung, gehalten am 21. Dezember 2001 von 11.00 bis 11.30 Uhr

Die Gesellschafter fassen hiermit einstimmig die nachstehenden Beschlüsse:

- 1. Beschluss: Das Kapital der Gesellschaft wird ab 1. Januar 2001 von bisher LUF in Euro umgewandelt.
- 2. Beschluss: Das Kapital der Gesellschaft wird nach der Umwandlung in Euro durch Entnahme von Euro 1.013,31 aus dem Gewinnvortrag auf Euro 32.000,- erhöht.
- 3. Beschluss: Die bisher ausgegebenen 1.000 Aktien mit einem Nennwert von LUF 1.250 je Aktie werden in 1.000 Aktien ohne Nennwert umgewandelt.
- 4. Beschluss: Infolge der vorhergehenden Beschlüsse werden Absatz 1 und 2 des Artikel 3 der Statuten abgeändert und erhalten folgenden Wortlaut:
- «**Art. 3.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt Euro zweiunddreissigtausend (EUR 32.000,-), eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien ohne Nennwert, die sämtlich voll eingezahlt wurden.

Das genehmigte Aktienkapital wird auf Euro eine Million zweihundertachtzigtausend (EUR 1.280.000,-) festgesetzt, eingeteilt in vierzigtausend (40.000) Aktien ohne Nennwert.»

Für die Richtigkeit des Auszugs

H. C. Malmberg

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 74, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(09156/779/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

SIDENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1313 Luxemburg, 16, rue des Capucins. H. R. Luxemburg B 71.684.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung gehalten am 21. Dezember 2001 von 11.00 bis 11.30 Uhr

Die Gesellschafter fassen hiermit einstimmig die nachstehenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Das Kapital der Gesellschaft wird ab 1. Januar 2001 von bisher LUF in EUR umgewandelt.

Zweiter Beschluss

Das Kapital der Gesellschaft wird nach Erhöhung der Anlagen von EUR 13,31 auf EUR 31.000,- erhöht.

Dritter Beschluss

Die bisher ausgegebenen 1.000 Aktien mit einem Nennwert von LUF 1.250 je Aktie werden in 1.000 Aktien ohne Nennwert umgewandelt.

Vierter Beschluss

Infolge der vorhergehenden Beschlüsse werden Absatz 1 und 2 des Artikel 3 der Statuten abgeändert und erhalten folgenden Wortlaut:

« **Art. 3.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt Euro einunddreissigtausend (EUR 31.000,-) eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien ohne Nennwert, die sämtlich voll eingezahlt wurden.

Das genehmigte Aktienkapital wird auf Euro eine Million zweihundertvierzigtausend (EUR 1.240.000,-) festgesetzt, eingeteilt in vierzigtausend (40.000) Aktien ohne Nennwert. »

Für die Richtigkeit des Auszugs

H. Christer Malmberg

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 74, case 12.– Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(09143/779/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

SCHLARAFFELAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Rollingen/Mersch. R. C. Luxembourg B 40.848.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 janvier 2002, vol. 322, fol. 43, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 janvier 2002.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(09205/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

RALT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1313 Luxemburg, 16, rue des Capucins. H. R. Luxemburg B 71.768.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung gehalten am 21. Dezember 2001 von 11.00 bis 11.30 Uhr

Die Gesellschafter fassen hiermit einstimmig die nachstehenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Das Kapital der Gesellschaft wird ab 1. Januar 2001 von bisher LUF in EUR umgewandelt.

Zweiter Beschluss

Das Kapital der Gesellschaft wird nach der Umwandlung in EUR durch Erhöhung der Anlagen von EUR 13,- auf EUR 31.000,- erhöht.

Dritter Beschluss

Die bisher ausgegebenen 1.000 Aktien mit einem Nennwert von LUF 1.250 je Aktie werden in 1.000 Aktien ohne Nennwert umgewandelt.

Vierter Beschluss

Infolge der vorhergehenden Beschlüsse werden Absatz 1 und 2 des Artikel 3 der Statuten abgeändert und erhalten folgenden Wortlaut:

« **Art. 3.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt Euro einunddreissigtausend (EUR 31.000,-) eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien ohne Nennwert, die sämtlich voll eingezahlt wurden.

Das genehmigte Aktienkapital wird auf Euro eine Million zweihundertvierzigtausend (EUR 1.240.000,-) festgesetzt, eingeteilt in vierzigtausend (40.000) Aktien ohne Nennwert. »

Für die Richtigkeit des Auszugs

H. Christer Malmberg

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 74, case 12.- Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(09144/779/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

HELENA INFO MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1313 Luxemburg, 16, rue des Capucins. H. R. Luxemburg B 66.532.

_

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung gehalten am 21. Dezember 2001 von 11.00 bis 11.30 Uhr

Die Gesellschafter fassen hiermit einstimmig die nachstehenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Das Kapital der Gesellschaft wird ab 1. Januar 2001 von bisher LUF in EUR umgewandelt.

Zweiter Beschluss

Das Kapital der Gesellschaft wird nach der Umwandlung in EUR durch Entnahme von EUR 1.013,31 aus dem Gewinnvortrag auf EUR 32.000,- erhöht.

Dritter Beschluss

Die bisher ausgegebenen 1.000 Aktien mit einem Nennwert von LUF 1.250 je Aktie werden in 1.000 Aktien ohne Nennwert umgewandelt.

Vierter Beschluss

Infolge der vorhergehenden Beschlüsse werden Absatz 1 und 2 des Artikel 3 der Statuten abgeändert und erhalten folgenden Wortlaut:

« Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt Euro zweiunddreissigtausend (EUR 32.000,-) eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien ohne Nennwert, die sämtlich voll eingezahlt wurden.

Das genehmigte Aktienkapital wird auf Euro eine Million zweihundertachtzigtausend (EUR 1.280.000,-) festgesetzt, eingeteilt in vierzigtausend (40.000) Aktien ohne Nennwert. »

Für die Richtigkeit des Auszugs

H. Christer Malmberg

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 74, case 12.- Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(09145/779/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

EURO-DACH TECHNIK, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Kayl.

R. C. Luxembourg B 46.595.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 janvier 2002, vol. 322, fol. 43, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 janvier 2002.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(09206/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

CONSORTIUM FINANCIER AFRICAIN (CO.FI.A.), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 22.102.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 12 octobre 1984, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Assocations C n° 321 du 28 novembre 1984. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 2 avril 1985, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 184 du 26 juin 1985, et en date du 6 septembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 604 du 22 novembre 1996. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 563, fol. 91, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2002.

CONSORTIUM FINANCIER AFRICAIN (CO.FI.A.), Société Anonyme Holding

(09263/546/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

HOIST INVESTMENTS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1313 Luxemburg, 16, rue des Capucins. H. R. Luxemburg B 59.947.

_

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung, gehalten am 21. Dezember 2001 von 11.00 bis 11.30 Uhr

Die Gesellschafter fassen hiermit einstimmig die nachtstehenden Beschlüsse:

Erster Beshluss:

Das Kapital der Gesellschaft wird ab 1. Januar 2001 von bisher LUF in Euro umgewandelt.

Zweiter Beschluss:

Das Kapital der Gesellschaft wird nach der Umwandlung in Euro durch Entnahme von Euro 698,- aus dem Gewinnvortrag auf Euro 230.000,- erhöht.

Dritter Beschluss:

Die bisher ausgegebenen 7.400 Aktien mit einem Nennwert von LUF 1.250 je Aktie werden in 7.400 Aktien ohne Nennwert umgewandelt.

Vierter Beschluss:

Infolge der vorhergehenden Beschlüsse werden Absatz 1 und 2 des Artikel 3 der Statuten abgeändert und erhalten folgenden Wortlaut:

« Art. 3. Le capital souscrit est fixé à Euro deux cent trente mille (EUR 125.000,-), représenté par sept mille quatre cents (7.400) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à Euro six cent soixante-quinze mille six cent soixante-quinze 68/100 (EUR 675.675,68), représenté par quarante mille (40.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Für die Richtigkeit des Auszugs

H. Christer Malmberg

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 74, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(09146/779/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

MASSARD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Kayl.

R. C. Luxembourg B 13.815.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 janvier 2002, vol. 322, fol. 43, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 janvier 2002.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(09207/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

SUN MICROSYSTEMS BELGIUM N.V., Société Anonyme.

Siège social: B 1932 Zaventem, 9, Lozenberg. R. C. Bruxelles 542.748.

_

EXTRAIT

Dissolution de la succursale

Il résulte des résolutions du conseil d'administration en date du 22 septembre 2001 que:

- la succursale luxembourgeoise, ayant son siège social à L-2557 Luxembourg-Gasperich, 18, rue Robert Stumper, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le n° 54000, a été fermée avec effet en date du 1er octobre 2001.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

ERNST & YOUNG, Société Anonyme

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2002, vol. 563, fol. 88, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09280/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

HEDE DEVELOPMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1313 Luxemburg, 16, rue des Capucins. H. R. Luxemburg B 67.486.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung, gehalten am 21. Dezember 2001 von 11.00 bis 11.30 Uhr

Die Gesellschafter fassen hiermit einstimmig die nachtstehenden Beschlüsse:

Erster Beschluss:

Das Kapital der Gesellschaft wird ab 1. Januar 2001 von bisher LUF in Euro umgewandelt.

Zweiter Beschluss:

Das Kapital der Gesellschaft wird nach der Umwandlung in Euro durch Entnahme von Euro 1.013,31 aus dem Gewinnvortrag auf Euro 32.000,- erhöht.

Dritter Beschluss:

Die bisher ausgegebenen 1.000 Aktien mit einem Nennwert von LUF 1.250 je Aktie werden in 1.000 Aktien ohne Nennwert umgewandelt.

Vierter Beschluss:

Infolge der vorhergehenden Beschlüsse werden Absatz 1 und 2 des Artikel 3 der Statuten abgeändert und erhalten folgenden Wortlaut:

« **Art. 3.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt Euro zweiunddreissigtausend (EUR 32.000,-), eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien ohne Nennwert, die sämtlich voll eingezahlt wurden.

Das genehmigte Aktienkapital wird auf Euro eine Million zweihundertachtzigtausend (EUR 1.280.000,-) festgesetzt, eingeteilt in vierzigtausend (40.000) Aktien ohne Nennwert.»

Für die Richtigkeit des Auszugs

H. Christer Malmberg

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 74, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(09147/779/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

IGLOO D'OR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 21.975.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 janvier 2002, vol. 322, fol. 39, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 janvier 2002.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(09208/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

PARGREEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 85.027.

Rembourg B 63.027

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 décembre 2001 que:

- Monsieur David De Marco, Directeur, demeurant à L-Stegen; et Monsieur Bruno Beernaerts, Licencié en Droit UCL, demeurant à B-Fauvillers ont été nommés Administrateurs en remplacement de Monsieur Patrick Haller et Monsieur Marcel Krier, démissionnaires.
- FIDEI REVISION, Société à responsabilité limitée, ayant son siège au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg; a été nommé Commissaire aux comptes en remplacement de GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., démissionnaire.
 - Le siège social a été transféré du 7, rue d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg. Luxembourg, le 23 janvier 2002.

Pour extrait conforme

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 563, fol. 90, case 9. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09285/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

GS SEGRE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1313 Luxemburg, 16, rue des Capucins.

H. R. Luxemburg B 66.529.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung, gehalten am 21. Dezember 2001 von 11.00 bis 11.30 Uhr

Die Gesellschafter fassen hiermit einstimmig die nachtstehenden Beschlüsse:

Erster Beschluss:

Das Kapital der Gesellschaft wird ab 1. Januar 2001 von bisher LUF in Euro umgewandelt.

Zweiter Beschluss:

Das Kapital der Gesellschaft wird nach der Umwandlung in Euro durch Entnahme von Euro 1.013,31 aus dem Gewinnvortrag auf Euro 32.000,- erhöht.

Dritter Beschluss:

Die bisher ausgegebenen 1.000 Aktien mit einem Nennwert von LUF 1.250 je Aktie werden in 1.000 Aktien ohne Nennwert umgewandelt.

Vierter Beschluss:

Infolge der vorhergehenden Beschlüsse werden Absatz 1 und 2 des Artikel 3 der Statuten abgeändert und erhalten folgenden Wortlaut:

« Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt Euro zweiunddreissigtausend (EUR 32.000,-), eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien ohne Nennwert, die sämtlich voll eingezahlt wurden.

Das genehmigte Aktienkapital wird auf Euro eine Million zweihundertachtzigtausend (EUR 1.280.000,-) festgesetzt, eingeteilt in vierzigtausend (40.000) Aktien ohne Nennwert.»

Für die Richtigkeit des Auszugs

H. Christer Malmberg

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 74, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(09148/779/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

A.L.M., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange.

R. C. Luxembourg B 68.661.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 janvier 2002, vol. 322, fol. 39, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 janvier 2002.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(09209/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

LOPHIRA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 46.981.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 23 décembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 245 du 21 juin 1994. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 16 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 592 du 29 octobre 1997. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 563, fol. 91, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2002.

LOPHIRA, Société Anonyme Holding

Signature

(09264/546/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

FUN PARK S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1313 Luxemburg, 16, rue des Capucins. H. R. Luxemburg B 67.646.

_

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung, gehalten am 21. Dezember 2001 von 11.00 bis 11.30 Uhr

Die Gesellschafter fassen hiermit einstimmig die nachtstehenden Beschlüsse:

Erster Beschluss:

Das Kapital der Gesellschaft wird ab 1. Januar 2001 von bisher LUF in Euro umgewandelt.

Zweiter Beschluss:

Das Kapital der Gesellschaft wird nach der Umwandlung in Euro auf EUR 30.987,- festgestellt.

Dritter Beschluss:

Die bisher ausgegebenen 1.000 Aktien mit einem Nennwert von LUF 1.250 je Aktie werden in 1.000 Aktien ohne Nennwert umgewandelt.

Vierter Beschluss:

Infolge der vorhergehenden Beschlüsse werden Absatz 1 und 2 des Artikel 3 der Statuten abgeändert und erhalten folgenden Wortlaut:

« **Art. 3.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt Euro dreissigtausendneunhundertsiebenundachtzig (EUR 30.987,-), eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien ohne Nennwert, die sämtlich voll eingezahlt wurden.

Das genehmigte Aktienkapital wird auf Euro eine Million zweihundertneununddreissigtausendvierhundertachtzig (EUR 1.239.480,-) festgesetzt, eingeteilt in vierzigtausend (40.000) Aktien ohne Nennwert.»

Für die Richtigkeit des Auszugs

H. Christer Malmberg

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 74, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(09149/779/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

EIKON INVEST II HOLDING S.A., Société Anonyme Hoding.

Registered office: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 79.419.

In the year two thousand and one, on the 12th of December.

Before Us, Maître Christine Doerner, notary, residing in Bettembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of EIKON INVEST II HOLDING S.A., société anonyme holding,

with its registered office in L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II;

immatriculated in the registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B, under number 79.419; incorporated by deed established by the undersigned notary on the 30th of November 2000, published in the Mémorial C in the year 2001, page 24420,

and amended by deed established by the undersigned notary on the 23rd of January 2001, published in the Mémorial C in the year 2001, page 35162;

The meeting was presided by Mrs Anja Paulissen, employée privée, residing in Christnach.

The chairman appointed as secretary Mrs Stéphanie Hutin, employée privée, residing in B-Fauvillers;

The meeting appointed as scrutineer Mrs Christel Girardeaux, employée privée, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act that:

- I.- The agenda of the meeting is the following:
- 1.- Increase of the corporate share capital by EUR 199,000.- to bring it from its present amount of EUR 31,000.- to EUR 230,000.-, by the creation of 39,800 new shares with a par value of EUR 5.- each, having the same rights and advantages as the existing shares.
 - 2.- Waive of the preferential subscription right of the existing shareholders.
- 3.- Subscription of the capital of hundred and ninety-nine thousand euro (199,000.-) by the company EIKON CAPITAL LIMITED, with its registered office in Craigmuir Chambers, P.O. Box 71, Road Town, Tortola, BVI;
 - 4.- Modification of the first paragraph of Article 5 of the articles of incorporation;
- II.- There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after having been signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of the meeting will be registered with this deed together with the proxies initialled ne varietur by the proxy holders.
 - III.- It appears from the attendance list that all the shares are present or represented at the meeting.

The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV.- After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The general meeting decides to increase the share capital by hundred and ninety-nine thousand euro (199,000.-) so as to raise it from thirty-one thousand euro (31,000.-) to two hundred-thirty thousand euro (230,000.-) by the issue of thirty-nine thousand eight hundred (39,800) new shares with a par value of five Euro (5.-) each, having the same rights and advantages as the existing shares, to be entirely paid up in cash.

Second resolution

The general meeting having acknowledged that the other shareholders waived their preferential subscription right, decides to accept the company EIKON CAPITAL LIMITED with its registered office in Craigmuir Chambers, P.O. Box 71, Road Town, Tortola BVI to the subscription of the thirty-nine thousand eight hundred (39,800) new shares.

Subscription - payment

Thereupon, the company EIKON CAPITAL LIMITED with its registered office in Craigmuir Chambers, P.O. Box 71, Road Town, Tortola BVI: here represented by Mrs Anja Paulissen, prédite;

by a proxy given on the 10 décembre 2001;

which proxy shall be signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time:

declared to subscribe the thirty-nine thousand eight hundred (39,800) new shares with a par value of five euro (5.-) each, by payment in cash of the amount of one hundred and ninety-nine thousand euro (199,000.-).

Proof has been given to the undersigned notary that the amount of hundred and ninety-nine thousand euro (199,000) has been made available to the corporation.

Third and last resolution

The general meeting, as a result of the above capital increase, decides to amend article 5 first paragraph of the articles of incorporation so that it will be from now on read as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The corporate capital is set at two hundred and thirty thousand euro (230,000.-) divided into forty-six thousand (46,000) shares having a par value of five euro (5.-) per share.»

Expenses

The expenses, costs and remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately one hundred and forty thousand Luxembourg francs (LUF 140,000.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be preponderant.

The document having been read to the persons appearing all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with us, the notary, the present original deed, no other shareholder expressing the request to sign.

Follows the French translation:

L'an deux mille un, le douze décembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding EIKON INVEST II HOLDING S.A. avec siège social à L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous la section B numéro 79.419;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 30 novembre 2000, publié au Mémorial C de 2001, page 24420;

et modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 23 janvier 2001, publié au Mémorial C de 2001, page 35162;

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Anja Paulissen, employée privée, demeurant à Christnach;

Le Président désigne comme secrétaire Madame Stéphanie Hutin, employée privée, demeurant à B-Fauvillers;

A été appelée aux fonctions de scrutateur Madame Christel Girardeaux, employée privée, demeurant à Luxembourg; Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1.- Augmentation du capital social de cent quatre-vingt-dix-neuf mille euro (199.000,-) par la création de trente-neuf mille huit cents (39.800) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq euro (5,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à libérer intégralement par des versements en espèces.
 - 2.- Renonciation des actionnaires existants à leur droit de souscription préférentiel.
- 3.- Souscription et libération par la société EIKON CAPITAL LIMITED, avec siège social à Craigmuir Chambers, P.O. Box 71, Road Town, Tortotal BVI, de la somme de cent quatre-vingt-dix-neuf mille euro (199.000,-);
 - 4.- Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts;
- II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

- III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage;
- IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à concurrence de cent quatre-vingt-dix-neuf mille euro (199.000) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euro (31.000,-) à celui de deux cent trente mille euro (230.000,-) par l'émission de trente-neuf mille huit cents (39.800) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq euro (5,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à libérer intégralement par des versements en espèces.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, ayant pris acte du fait que les autres actionnaires ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel, décide d'admettre à la souscription trente-neuf mille huit cents (39.800) actions nouvelles la société EIKON CAPITAL LIMITED, avec siège social à Craigmuir Chambers, P. O. Box 71, Road Town, Tortola BVI.

Souscription et libération

Ensuite la société EIKON CAPITAL LIMITED, avec siège social à Craigmuir Chambers, P.O. Box 71, Road Town, Tortola BVI: ici représentée par Madame Anja Paulissen, prédite;

agissant en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé en date du 10 décembre 2001;

laquelle procuration a été paraphée ne varietur par les parties et le notaire et restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement;

a déclaré souscrire les trente-neuf mille huit cents (39.800) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq euro (5) chacune, entièrement libérées par le paiement en espèces de la somme de cent quatre-vingt-dix-neuf mille euro (199.000,-);

La preuve a été rapportée au notaire soussigné que la somme de cent quatre-vingt-dix-neuf mille euro (199.000,-) se trouve à la disposition de la société.

Troisième et dernière résolution

A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à deux cent trente mille euro (230.000,-) divisé en quarante-six mille (46.000) actions de cinq euro (5,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes, est estimé à cent quarante mille francs luxembourgeois (LUF 140.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui, comprend et parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Paulissen, Hutin, Girardeaux, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 2001, vol. 863, fol. 99, case 4. – Reçu 80.276 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 8 janvier 2002.

C. Doerner.

(09432/209/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2002.

EIKON INVEST II HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 79.419.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2002. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2002.

C. Doerner.

(09433/209/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2002.

ARTS & TALENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9255 Diekirch, 12, place de la Libération.

STATUTS

L'an deux mille deux, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Marc Cravatte, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Pol Urbany, avocat à la Cour, demeurant à L-9179 Oberfeulen, 1A, Bisserwé;
- 2) Monsieur Romain Bernard, publicitaire, demeurant à L-5762, Hassel, 1, rue de la Forêt;

lesquels ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital social

Art. 1er. Il est formé par les comparants, une société anonyme sous la dénomination de ART & TALENTS S.A.

Art. 2. 2.1 La société a pour objet:

- la recherche d'artistes talentueux, notamment dans le domaine de la musique, ayant besoin d'assistance pour organiser leur formation d'artiste;
 - l'assistance d'artistes dans l'organisation de leur carrière après leur formation;
- la promotion d'artistes, y compris la conception de l'image de marque de ces derniers, la conception et l'organisation de campagnes médiatiques et publicitaires;
- l'exploitation d'une agence artistique, à savoir la recherche, la négociation et la conclusion, comme mandataire, de contrats d'engagement pour des participations à des enregistrements et productions médiatiques de tous genres et des prestations publiques de toutes natures (concerts, spectacles etc.);
- l'organisation du subventionnement d'artistes ne disposant pas des moyens requis pour financer leurs formation et début de carrière professionnelle, notamment par voie de recherche de sponsors et d'endorsers;
- l'activité de manager personnel d'artistes, y compris la gestion complète de leur activité d'artiste, d'auteur et d'artiste-interprète;
 - la réalisation, l'édition et la diffusion d'oeuvres audio-visuelles (oeuvres originales et oeuvres d'artistes-interprètes);
- la gestion, l'exploitation et la cession de droits d'auteurs, de droits voisins des droits d'auteur et de licences, y compris le merchandising, des artistes sous contrat d'agence artistique et/ou de management; et généralement toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières et autres se rattachant directement ou indirectement à ces objets ou qui pourront en faciliter la réalisation.
 - 2.2. En outre, la société a encore pour objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding:
- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat ou toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations;
- la participation à la création et au développement de toutes sociétés ou entreprises et la prestation de services, de conseils et d'assistance à ces sociétés ou entreprises;
- la prise de mesures de contrôle et de surveillance et l'exécution de toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement de ses objets.
 - Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
 - Art. 4. Le siège social est établi à Diekirch.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente-trois mille Euros (EUR 33.000,-), représenté par 100 actions, d'une valeur nominale de trois cent trente Euros (EUR 330,-) chacune.

Ces actions ont été souscrites comme suit, par:

 1) Monsieur Pol Urbany, préqualifié:
 50 actions

 2) Monsieur Romain Bernard, préqualifié:
 50 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trentetrois mille Euros se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

- Art. 6. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifica tions des statuts. Toutefois et par dérogation à l'article 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, les décisions y relatives requièrent une majorité spéciale de trois quarts (3/4) au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.
- Art. 7. Les actions seront nominatives et ne peuvent être converties au porteur sauf décision de l'assemblée générale extraordinaire statuant à la majorité de trois quarts (3/4) au moins des actionnaires.

Il est tenu au siège de la société un registre des actions nominatives contenant la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre de ses actions et l'indication des versements effectués avec leur date, le tout pourvu de la signature de tous les membres du conseil d'administration. En cas de transfert autorisé par les statuts, ce transfert devra y être inscrit avec sa date et co-signé par tous les membres du conseil d'administration.

Art. 8. Les actions sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'accord exprès et écrit des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) des actions appartenant aux associés survivants. Toutefois aucun agrément n'est requis en cas de transmission pour cause de mort au conjoint survivant ou à des descendants en ligne directe.

Dans tous les cas où la cession des actions n'est pas libre, les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat ou la reprise des actions de l'associé cédant ou décédé. Ce droit de préférence bénéficiera aux co-associés au prorata de leur participation préalable au capital social.

Le rachat sur base de ce droit de préférence devra être effectué dans les deux mois de la notification du projet de cession entre vifs ou de l'événement donnant lieu à transmission des actions pour cause de mort.

Faute d'agrément d'un nouvel associé pour acquérir ou reprendre les actions à transférer, et faute d'exercice volontaire du droit de préférence par un ou plusieurs des associés restants, les actions en instance de mutation devront être obligatoirement reprises par tous les associés restants au prorata de leur participation préalable au capital social.

La valeur des actions sera fixée sur base des bilans des trois dernières années sociales (moyenne). En cas de désaccord sur la valeur des actions, celle-ci sera déterminée par une expertise contradictoire à accomplir par un collège de trois experts à instituer par voie de lettre collective, dont au moins deux experts devront avoir la qualité d'expert-comptable agréé au Grand-Duché de Luxembourg. A défaut d'accord sur le choix du collège d'experts, ce dernier sera désigné parle juge des référés saisi à l'initiative de la partie la plus diligente.

Art. 9. Chaque action donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Administration - Surveillance

Art. 10. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment par décision d'une assemblée générale extraordinaire.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que se soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 11. Le conseil d'administration peut désigner parmi ses membres un président.

Il se réunit sur la convocation du président ou à défaut, de deux administrateurs. En cas d'absence du président ou à défaut de désignation d'un président, la présidence de la réunion est conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonctions est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par lettre ou télécopie dûment signée, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Art. 12. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 13. Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société, est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 14. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs pour la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autre agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

- Art. 15. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs.
- En cas de nomination d'un administrateur-délégué, l'une des deux signatures devra provenir de celui-ci.
- Art. 16. La surveillance de la société est confiée à un commissaire, actionnaire ou non, nommé par l'assemblée générale qui fixe la durée de son mandat.
- **Art. 17.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes, conformément aux conditions prévues par l'article 72-2 de la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Assemblées Générales

- Art. 17. L'assemblée régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.
- Art. 18. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3ème vendredi du mois de juin à quinze heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner le cas échéant par les convocations.

Art. 19. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par procuration. Aucune procuration ne pourra être valablement délivrée à une personne qui n'est pas associée.

Pour statuer valablement, la majorité absolue des actions doit être présente ou représentée.

A défaut, l'assemblée devra être reconvoquée.

Si, après deux assemblées, la condition de présence ou de représentation n'a pu être remplie, la troisième assemblée dûment convoquée pourra valablement délibérer quelque soit le nombre d'actions présentes ou représentées.

Chaque action donne droit à une voix.

Toutes les décisions généralement quelconques de l'assemblée générale doivent être prises à la majorité absolue qui se définit comme étant celle réunissant la moitié des actions présentes plus une, sans préjudice quant aux conditions de présence ci-avant et sauf les décisions pour lesquelles la loi exige des conditions spéciales de présence et de quorum minimaux plus restrictives encore.

Art. 20. L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net en tenant compte, le cas échéant, des acomptes sur dividendes décidés et exécutés par le conseil d'administration.

Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Dispositions générales

Art. 23. Pour tous les points non expressément réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Constatation

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérés à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2002.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à deux mille Euros (EUR 2.000,-)

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite réunis en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir-constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1. L'adresse du siège social est fixée à: L-9255 Diekirch, 12, place de la Libération.
- 2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a.) Monsieur Romain Bernard, préqualifié;
- b.) Monsieur Pol Urbany, préqualifié;
- c.) Madame Pascale Hansen, avocat, demeurant à L-9410 Vianden, 19, Grand-rue.
- 3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, la société anonyme SOFINTER S.A. ayant son siège social à L-5365 Munsbach.
- 4. La durée du mandat des administrateurs a été fixée à 6 ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2007.
- 5. La durée du mandat du commissaire a été fixée à 3 ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2004.

Conseil d'Administration

Les administrateurs étant élus, ceux-ci se sont réunis immédiatement en conseil et, après délibération, ont pris les décisions suivantes:

- 1. Est nommé administrateur-délégué: Monsieur Romain Bernard, préqualifié, qui accepte.
- 2. Les pouvoirs de l'administrateur-délégué sont déterminés comme suit:

L'administrateur-délégué a tous les pouvoirs pour effectuer les opérations de gestion journalière qui engagent la société jusqu'à la somme de 1.500 Euros. Pour les engagements supérieurs à ce montant, la signature conjointe d'un deuxième administrateur est requise.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Urbany, R. Bernard, M. Cravatte.

Enregistré à Diekirch, le 21 janvier 2002, vol. 608, fol. 16, case 1. – Reçu 330 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Pour copie conforme, aux fins de la publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 24 janvier 2002

M. Cravatte.

(00559/205/190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 janvier 2002.

METALDUTCH LUX S.A., Société Anonyme, (anc. METALDUTCH LUX, S.à r.l.)

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 56.374.

L'an deux mille un, le vingt-neuf novembre;

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

La société anonyme holding ANAYA HOLDING S.A., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II; ici représentée par Monsieur Michele Canepa, juriste, demeurant à Luxembourg;

agissant en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé en date du 29 novembre 2001,

laquelle procuration a été paraphée ne varietur par les parties et le notaire et restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle société comparante déclare qu'elle est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée ME-TALDUTCH LUX, S.à r.l. avec siège social à L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II;

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 56.374;

constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden de résidence à Luxembourg, le 12 septembre 1996, publié au Mémorial C de 1996, page 30233;

et modifiée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, le 19 mai 1998, publié au Mémorial C de 1998, page 28886. Laquelle société comparante déclare se réunir en Assemblée Générale extraordinaire pour prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique déclare supprimer la valeur nominale des parts sociales et le nombre des parts sociales existantes.

Deuxième résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de quinze mille huit cent soixante-huit euros (15.868,-) pour le porter de son montant actuel de quinze mille cent trente-deux euros (15.132,-) à trente et un mille euros (31.000,-) divisé en trois cent dix (310) parts sociales de cent euros (100,-) chacune.

Toutes les parts sociales ont été souscrites par l'associée unique la société anonyme ANAYA HOLDING S.A. prédite. L'augmentation a été faite par incorporation de la réserve tel qu'il résulte d'une copie du bilan.

Laquelle copie après avoir été paraphée ne varietur restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

Suite aux prédites résolutions l'article 6 des Statuts est à lire comme suit:

«Art. 6. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-) représentée par trois cent dix (310) parts sociale d'une valeur nominale de cent euros (100,-) chacune».

Quatrième et dernière résolution

L'associée unique décide de transformer la forme de la société actuellement société à responsabilité limitée en société anonyme avec prise d'effet à la date d'aujourd'hui, aucun texte des statuts ne s'opposant à la transformation de la société à responsabilité limitée en société commerciale d'un autre type.

Transformation de la société

Ceci exposé, la partie contractante voulant placer sa société sous le régime d'une société anonyme, instituée par la loi du 18 septembre 1933, déclare faire usage de la faculté qui lui est accordée par l'article 3 de la loi du 10 août 1915, modifiée ultérieurement et décide par les présentes de transformer, à compter de ce jour, la société à responsabilité limitée en société anonyme telle que cette forme de société résulte de la loi sus-énoncée.

Cette transformation ne donne pas naissance à une société nouvelle, la société anonyme n'est que la continuation de la société existante ci-devant sous la forme de société à responsabilité limitée, avec la même personnalité juridique, et sans qu'il soit apporté aucun changement aux éléments actifs et passifs de celle-ci.

Il résulte d'un rapport du réviseur d'entreprises Monsieur Gerhard Nellinger daté du 22 novembre 2001, dont une copie restera annexée à la présente assemblée générale extraordinaire, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire, et dont la conclusion est libellée comme suit:

Conclusion

«La révision que j'ai effectuée me permet de conclure comme suit:

- 1) L'apport en nature projeté est décrit d'une façon précise et adéquate.
- 2) La rémunération attribuée en contrepartie des apports est juste et équitable.
- 3) La valeur de l'apport d'un montant de EUR 157.012,02 représentée par la susdite valeur de la société à responsabilité limitée est au moins égale au montant du capital de EUR 31.000 de la société anonyme ou à la valeur nominale des 100 actions de EUR 310 chacune de la société METALDUTCH LUX S.A. à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

G. Nellinger.»

Ceci exposé, les parties comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit le texte des statuts, devant régir ladite société sous sa forme nouvelle.

Titre ler. Dénomination, Siège Social, Objet, Durée

- Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de METALDUTCH LUX S.A.
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intéret direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garantie.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet».

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (100,-).

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions. Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

- Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.
- Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ou par la signature conjointe de deux (2) administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de mai à 10.00 heures du matin.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année Sociale, Répartition des Bénéfices

- Art. 14. L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions Générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se référent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ soixante-quinze mille francs luxembourgeois (LUF 75.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont nommés administrateurs:
- Monsieur Herman J.J. Moors, administrateur de sociétés, demeurant à Bertrange.
- Monsieur Roberto De Luca, employé privé, demeurant à Luxembourg.
- La société PAN EUROPEAN VENTURES S.A. avec siège social à Luxembourg.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
- La société PANEV S.A. avec siège social à Luxembourg.
- 4.- Le siège social de la société est établi à L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Canepa, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 décembre 2001, vol. 863, fol. 80, case 2. – Reçu 6.401 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 24 décembre 2002.

C. Doerner.

(09428/209/162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2002.

METALDUTCH LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 56.374.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2002. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2002.

C. Doerner.

(09429/209/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2002.

MALDONADO S.A., Société Anonyme, (anc. MALDONADO HOLDING S.A.).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23 , rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 83.356.

L'an deux mille un, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de MALDONADO HOLDING S.A., RCS B n° 83.356, avec siège social à Luxembourg.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 août 2001, dont la publication n'a pas encore été faite.

La séance est ouverte à 12.30 heures sous la présidence de Monsieur Nico Schaeffer, docteur en droit.

Monsieur le Président nomme secrétaire Mademoiselle Martine Gillardin, maître en droit.

L'assemblée élit scrutateurs Mesdemoiselles Martine Schaeffer et Teresa Antunes Martins, toutes les deux maîtres en droit.

Les membres du bureau ont tous leur adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve. Le bureau ainsi constitué constate que tous les actionnaires sont présents, respectivement représentés par fondés de procuration, ce qui résulte d'une liste de présence annexée aux présentes et signée ne varietur par les actionnaires respectivement leurs fondés de procuration ainsi que par les membres du bureau.

Ladite liste restera annexée à la présente minute ensemble avec les procurations des actionnaires représentés pour être soumise avec elle aux formalités de l'enregistrement.

Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable et se considèrent dûment convoqués pour avoir reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Allocution du Président
- 2. Décision de transformer la Société de société de type holding 1929 en société commerciale imposable du chef de l'impôt sur le revenu des collectivités et ce à partir du 1^{er} juillet 2001 à toutes fins comptables et fiscales et modification subséquente de la dénomination sociale de MALDONADO HOLDING S.A. en MALDONADO S.A.
 - 3. Modification subséquente des articles premier et quatre des statuts sociaux;
 - 4. Divers.

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la société de société holding type 1929 en société commerciale imposable du chef de l'impôt sur le revenu des collectivités et ce à partir du 1er juillet 2001 à toutes fins comptables et fiscales et de modifier en conséquence la dénomination sociale de MALDONADO HOLDING S.A. en MALDONADO S.A.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les articles premier et quatre des statuts sociaux sont modifiés et auront dorénavant la teneur suivante:

- «**Art. 1**er. Il existe entre les actionnaires une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: MALDONADO S.A., société anonyme.»
- «**Art. 4.** La Société a pour objet l'exécution de toutes opérations notamment à caractère immobilier, la réalisation de constructions pour de petites et grandes entreprises, le développement et le perfectionnement de tous devoirs de logistique, notamment par rapport à l'industrie des transports.

Dans l'exercice de ces activités la Société peut les accomplir elle-même et directement ou sous l'assistance et avec la coopération d'entreprises filiales, dépendantes ou affiliées ou d'autres entités dans lesquelles la Société exerce une influence, respectivement en sous-traitance et sous délégations à l'extérieur.

La Société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans devoir respecter les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières (sociétés holding).

Toutes ces résolutions ont été prises par votes séparés et à l'unanimité des voix.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge s'élève approximativement à trente-cinq mille (35.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close à 12.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: N. Schaeffer, M. Gillardin, M. Schaeffer, T. Antunes Martins, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 133S, fol. 38, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

(09400/230/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2002.

MALDONADO S.A., Société Anonyme. (anc. MALDONADO HOLDING S.A.)

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23 , rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 83.356.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1740 du 29 décembre 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2002.

Pour le notaire

R. Thill

(09401/230/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2002.

MILLIACO CONSTRUCTION & FINANCE COMPANY S.A., Société Anonyme, (anc. MILLIACO HOLDING CONSTRUCTION & FINANCE COMPANY S.A.H.).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 43.013.

L'an deux mille un, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding MILLIACO HOLDING DE CONSTRUCTION & FINANCE COMPANY S.A.H., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 février 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 226 du 17 mai 1993. Les statuts furent modifiés par acte du même notaire en date du 15 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 105 du 22 mars 1994.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Me Nico Schaeffer, maître en droit.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Martine Gillardin, maître en droit.

L'assemblée choisit comme scrutateurs Mademoiselle Martine Schaeffer et Mademoiselle Teresa Martins, toutes deux maîtres en droit.

Tous les membres du bureau ont leur adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve. Le bureau ainsi constitué constate que tous les actionnaires et obligataires sont présents, respectivement représentés par fondés de procuration, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence annexée aux présentes et signée ne varietur par les actionnaires et obligataires respectivement leurs fondés de procuration ainsi que par les membres du bureau.

Ladite liste restera annexée à la présente ensemble avec les procurations des actionnaires et obligataires représentés pour être soumis avec elle aux formalités de l'enregistrement.

Tous les actionnaires et obligataires présents ou représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable et se considèrent dûment convoqués pour avoir reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui est conçu comme suit

- 1. Allocution du Président;
- 2. Décision de transformer la société de société holding type 1929 en société commerciale imposable du chef de l'impôt sur le revenu des collectivités (SOPARFI);
 - 3. Modification subséquente des articles des statuts sociaux y relatifs;
 - Divers.

Monsieur le Président a ensuite mis au vote les différentes propositions de résolutions et l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la Société de société holding type 1929 en société commerciale imposable du chef de l'impôt sur le revenu des collectivités et ce avec effet au 1^{er} juillet 2001 à toutes fins comptables et fiscales et de modifier en conséquence la dénomination sociale de MILLIACO HOLDING CONSTRUCTION & FINANCE COMPANY S.A. en MILLIACO CONSTRUCTION & FINANCE COMPANY S.A.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les articles premier et quatre des statuts sociaux sont modifiés et auront dorénavant la teneur suivante:

- «Art. 1er. Il existe entre les actionnaires une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: MILLIACO CONS-TRUCTION & FINANCE COMPANY S.A.»
- «Art. 4. La Société a pour objet et mission principale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et, agissant tant par elle-même directement, que par l'intermédiaire de ses succursales, filiales, ses entreprises affiliées ou des entités dans lesquelles elle tient des intérêts financiers ou, auxquelles elle est économiquement intéressée, de rechercher et développer toutes activités immobilières.

La Société a particulièrement comme objet l'achat, la vente, l'échange, la gérance, la location et la construction d'immeubles de tous genres, la promotion immobilière ainsi que des opérations de leasing sous toutes ses formes.

La Société peut encore, agissant par elle-même ou par intermédiaires, accomplir ces finalités en tant que financier, promoteur, agent, mandataire ou commissionnaire, ainsi que par tous autres moyens de droit.

D'une façon générale elle a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut constituer pour elle-même ou pour des tiers un ou plusieurs portefeuilles.

La Société peut accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes autres opérations et prester tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

La Société n'est pas soumise au régime fiscal spécifique, ni aux restrictions spécifiques de la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés dites «holding».»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15.15 heures.

Dont acte, faite et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Schaeffer, M. Gillardin, M. Schaeffer, T. Martins, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 12CS, fol. 19, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2002

A. Schwachtgen.

(09402/230/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2002.

MILLIACO CONSTRUCTION & FINANCE COMPANY S.A., Société Anonyme,. (anc. MILLIACO HOLDING CONSTRUCTION & FINANCE COMPANY).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 43.013.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1750 du 29 décembre 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2002.

Pour le notaire

R Thill

(09403/230/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2002.

PLEIADE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz. R. C. Luxembourg B 42.619.

L'an deux mille deux, le neuf janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale ordinaire de la société établie à Luxembourg sous la dénomination de PLEIADE, R.C. Numéro B 42.619, ayant son siège social à Luxembourg, constituée sous la forme d'une société d'investissement à capital variable suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 décembre 1992.

Les statuts de la société ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Numéro 98 du 2 mars 1993.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 24 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 95 du 17 février 1999.

La séance est ouverte à neuf heures trente sous la présidence de Monsieur Norbert Nickels, Inspecteur de Direction à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant à Kayl.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Claude Schmitz, Attaché de Direction à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant à Helmdange.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Patrick Lengler, Employé de Banque à la BANQUE ET CAISSE D'EPAR-GNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant à Helmdange.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Que la présente Assemblée Générale a été dûment convoquée par des annonces parues au Recueil des Sociétés et Associations du Mémorial C N° 1198 du 19 décembre 2001 et N° 1247 du 28 décembre 2001, et au Luxemburger Wort des 19 et 28 décembre 2001.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau de l'Assemblée.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:
- 1) Recevoir le rapport de gestion, le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 2001.
 - 2) Recevoir et adopter les comptes annuels au 30 septembre 2001; affectation du bénéfice.
 - 3) Donner quitus aux Administrateurs.
 - 4) Nominations statutaires.
 - 5) Nomination du Réviseur d'Entreprises.
 - 6) Divers.
- III.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'Assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.
- IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur 1.380.566,004 actions sans désignation de valeur nominale en circulation à la date du 8 janvier 2002, 642.022,976 actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-avant reproduit.

L'Assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et, après en avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale constate qu'elle a pris connaissance du rapport de gestion, du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 2001 après en avoir reçu lecture.

Un exemplaire desdits rapports, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire, restera annexé aux présent acte pour être enregistré avec lui.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2001 tels qu'ils sont présentés ciaprès:

a) Compartiment Actions Amérique du Nord	
- Actif net au 30 septembre 2000	43.628.319,10 USD
- Actif net au 30 septembre 2001	34.345.244,37 USD
- Résultat réalisé:	-1.837.462,37 USD
b) Compartiment Actions Europe	
- Actif net au 30 septembre 2000	80.236.837,91 EUR
- Actif net au 30 septembre 2001	55.106.833,14 EUR
- Résultat réalisé:	- 6.470.685,64 EUR
c) Compartiment Actions Asie et Bassin Pacifique	
- Actif net au 30 septembre 2000	11.586.061,82 USD
- Actif net au 30 septembre 2001	10.497.296,98 USD
- Résultat réalisé:	- 752.451,54 USD
d) Compartiment Actions capitalisations Moyennes Mondiales «Conscience de l'Enviror	nnement»
- Actif net au 30 septembre 2000	13.081.922,47 USD
- Actif net au 30 septembre 2001	5.653.674,84 USD
- Résultat réalisé:	- 2.164.246,48 USD
e) Compartiment Obligations Dollar	
- Actif net au 30 septembre 2000	28.532.112,55 USD
- Actif net au 30 septembre 2001	25.373.606,23 USD
- Résultat réalisé:	1.791.677,22 USD
f) Compartiment Obligations Européennes	
- Actif net au 30 septembre 2000	53.890.775,60 EUR
- Actif net au 30 septembre 2001	46.575.587,23 EUR
- Résultat réalisé:	2.012.000,97 EUR
g) Compartiment Obligations Convertibles Internationales	
- Actif net au 30 septembre 2000	2.712.649,82 CHF
- Actif net au 30 septembre 2001	2.811.180,73 CHF
- Résultat réalisé:	103.216,62 CHF

h`	Compartiment	Dollar	Court	Terme
	Compartment	Donai	Court	1 (1111)

ny comparament Bonar Court Forme	
- Actif net au 30 septembre 2000	15.576.632,73 USD
- Actif net au 30 septembre 2001	24.159.509,51 USD
- Résultat réalisé:	1.139.680,73 USD
i) Compartiment Euro Court Terme	
- Actif net au 30 septembre 2000	3.060.846,16 EUR
- Actif net au 30 septembre 2001	8.516.533,10 EUR
- Résultat réalisé:	226.098,09 EUR
j) Compartiment Franc Suisse Court Terme	
- Actif net au 30 septembre 2000	3.632.012,91 CHF
- Actif net au 30 septembre 2001	5.021.080,06 CHF
- Résultat réalisé:	143.383,98 CHF

Il n'y a pas de distribution de dividende vu que PLEIADE ne dispose que de parts de capitalisation.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale approuve la gestion du Conseil d'Administration et donne décharge pleine et entière aux Administrateurs pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 30 septembre 2001.

Quatrième résolution

En premier lieu, l'Assemblée prend acte de la démission de Madame Hana Barda, ainsi que de Messieurs Yves de Naurois et Bernard Fauché au 30 novembre 2001.

Ensuite l'Assemblée approuve la cooptation de Monsieur Roland Monclar en remplacement de Monsieur Bernard Fauché à partir du 12 décembre 2001.

De plus, l'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 janvier 2001, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à 1 an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration, pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2003:

Monsieur Pascal Nodé-Langlois

Monsieur François Giscard D'Estaing

Monsieur Raymond Kirsch

Monsieur Michel Lanier

Monsieur Roland Monclar

Monsieur Jean-Marie Wery

Cinquième résolution

L'Assemblée constate que le mandat du Réviseur d'Entreprises a été fixé à 1 an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG pour un nouveau terme d'un an jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2003.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Nickels, C. Schmitz, P. Lengler, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2002, vol. 133S, fol. 43, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2002.

M. Weinandy.

Signée par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

(09416/230/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2002.

PLEIADE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz. R. C. Luxembourg B 42.619.

Les comptes annuels au 30 septembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 11 janvier 2002, vol. 113S, fol. 43, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2002.

M. Weinandy.

Signée par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent. (09417/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2002.

FOX ATLANTIC S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1313 Luxemburg, 16, rue des Capucins. H. R. Luxemburg B 61.964.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung, gehalten am 21. Dezember 2001 von 11.00 bis 11.30 Uhr

Die Gesellschafter fassen hiermit einstimmig die nachtstehenden Beschlüsse:

Erster Beschluss:

Das Kapital der Gesellschaft wird ab 1. Januar 2001 von bisher LUF in Euro umgewandelt.

Zweiter Beschluss:

Das Kapital der Gesellschaft wird nach Erhöhung der Anlagen von Euro 13,31 auf Euro 31.000,- erhöht.

Dritter Beschluss:

Die bisher ausgegebenen 1.000 Aktien mit einem Nennwert von LUF 1.250 je Aktie werden in 1.000 Aktien ohne Nennwert umgewandelt.

Vierter Beschluss:

Infolge der vorhergehenden Beschlüsse werden Absatz 1 und 2 des Artikel 3 der Statuten abgeändert und erhalten folgenden Wortlaut:

« **Art. 3.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt Euro zweiunddreissigtausend (EUR 31.000,-), eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien ohne Nennwert, die sämtlich voll eingezahlt wurden.

Das genehmigte Aktienkapital wird auf Euro eine Million zweihundertvierzigtausend (EUR 1.240.000,-) festgesetzt, eingeteilt in vierzigtausend (40.000) Aktien ohne Nennwert.»

Für die Richtigkeit des Auszugs

H. Christer Malmberg

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 74, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(09150/779/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

SCHLUECHTKICHEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette. R. C. Luxembourg B 73.043.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 janvier 2002, vol. 322, fol. 39, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 janvier 2002.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(09210/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

COMETAL TRADE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet. R. C. Luxembourg B 58.631.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 18 décembre 2001

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leur fonction pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

Mesdames Nathalie Prieur et Gaby Trierweiler ont été nommées administrateurs en remplacement de Madame Frie Van de Wouw et Mademoiselle Anne-Françoise Fouss, démissionnaires.

Les mandats de Monsieur Brunello Donati en tant qu'administrateur ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'exercice au 31 décembre 2001.

Le capital social a été converti en euro avec effet au 1^{er} janvier 2001, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. Le capital social est de EUR 31.250,- représenté par 1.250 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 82, case 9.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09177/800/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

EDO INVESTMENTS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1313 Luxemburg, 16, rue des Capucins. H. R. Luxemburg B 65.073.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung, gehalten am 21. Dezember 2001 von 11.00 bis 11.30 Uhr

Die Gesellschafter fassen hiermit einstimmig die nachstehenden Beschlüsse:

- 1. Beschluss: Das Kapital der Gesellschaft wird ab 1. Januar 2001 von bisher LUF in Euro umgewandelt.
- 2. Beschluss: Das Kapital der Gesellschaft wird nach der Umwandlung in Euro durch Entnahme von Euro 37,- aus dem Gewinnvortrag auf Euro 86.800,- erhöht.
- 3. Beschluss: Die bisher ausgegebenen 2.800 Aktien mit einem Nennwert von LUF 1.250 je Aktie werden in 2.800 Aktien ohne Nennwert umgewandelt.
- 4. Beschluss: Infolge der vorhergehenden Beschlüsse werden Absatz 1 und 5 des Artikel 5 der Statuten abgeändert und erhalten folgenden Wortlaut:
- «**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt Euro sechundachtzigtausendachthundert (EUR 86.800,-), eingeteilt in zweitausendachthundert (2.800) Aktien ohne Nennwert, die sämtlich voll eingezahlt wurden.

- ... - ...

Das genehmigte Aktienkapital wird auf Euro eine Million zweihundertvierzigtausend (EUR 1.240.000,-) festgesetzt, eingeteilt in vierzigtausend (40.000) Aktien ohne Nennwert.»

Für die Richtigkeit des Auszugs

H. C. Malmberg

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 74, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(09155/779/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

ASARS CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mondercange. R. C. Luxembourg B 63.479.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 janvier 2002, vol. 322, fol. 40, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 janvier 2002.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(09211/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

CORPORATE LAW & CONSULTANTS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1313 Luxemburg, 16, rue des Capucins.

H. R. Luxemburg B 66.442.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung, gehalten am 21. Dezember 2001 von 11.00 bis 11.30 Uhr

Die Gesellschafter fassen hiermit einstimmig die nachstehenden Beschlüsse:

- 1. Beschluss: Das Kapital der Gesellschaft wird ab 1. Januar 2001 von bisher LUF in Euro umgewandelt.
- 2. Beschluss: Das Kapital der Gesellschaft wird nach der Umwandlung in Euro durch Entnahme von Euro 1.013,31 aus dem Gewinnvortrag auf Euro 32.000,- erhöht.
- 3. Beschluss: Die bisher ausgegebenen 1.000 Aktien mit einem Nennwert von LUF 1.250 je Aktie werden in 1.000 Aktien ohne Nennwert umgewandelt.
- 4. Beschluss: Infolge der vorhergehenden Beschlüsse werden Absatz 1 und 2 des Artikel 3 der Statuten abgeändert und erhalten folgenden Wortlaut:
- «Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt Euro zweiunddreissigtausend (EUR 32.000,-), eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien ohne Nennwert, die sämtlich voll eingezahlt wurden.

Das genehmigte Aktienkapital wird auf Euro eine Million zweihundertachtzigtausend (EUR 1.280.000,-) festgesetzt, eingeteilt in vierzigtausend (40.000) Aktien ohne Nennwert.»

Für die Richtigkeit des Auszugs

H. C. Malmberg

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 74, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(09157/779/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

CONNECTA S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1313 Luxemburg, 16, rue des Capucins. H. R. Luxemburg B 61.975.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung, gehalten am 21. Dezember 2001 von 11.00 bis 11.30 Uhr

Die Gesellschafter fassen hiermit einstimmig die nachstehenden Beschlüsse:

- 1. Beschluss: Das Kapital der Gesellschaft wird ab 1. Januar 2001 von bisher LUF in Euro umgewandelt.
- 2. Beschluss: Das Kapital der Gesellschaft wird nach der Umwandlung in Euro durch Entnahme von Euro 774,- aus dem Gewinnvortrag auf Euro 33.000,- erhöht.
- 3. Beschluss: Die bisher ausgegebenen 1.000 Aktien mit einem Nennwert von LUF 13 je Aktie werden in 100.000 Aktien ohne Nennwert umgewandelt.
- 4. Beschluss: Infolge der vorhergehenden Beschlüsse werden Absatz 1 des Artikel 3 der Statuten abgeändert und erhalten folgenden Wortlaut:
- «**Art. 3.** Das gezeichnete Aktienkapital wird auf Euro eine Million zweihundertneunundsechzigtausendzweihundertdreissig 82/100 (EUR 1.269.230,82) festgesetzt, eingeteilt in drei Millionen achthundertsechsundvierzigtausendeinhundertvierundfünfzig (3.846.154,-) Aktien ohne Nennwert. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt Euro dreiunddreissigtausend (EUR 33.000,-), eingeteilt in einhunderttausend (100.000) Aktien ohne Nennwert, die sämtlich voll eingezahlt wurden.»

Für die Richtigkeit des Auszugs

H. C. Malmberg

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 74, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(09158/779/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

MMC MAIN MARKET COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 65.126.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 janvier 2002, vol. 322, fol. 40, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 janvier 2002.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(09212/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

COMPETENCE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1313 Luxemburg, 16, rue des Capucins. H. R. Luxemburg B 61.974.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung, gehalten am 21. Dezember 2001 von 11.00 bis 11.30 Uhr

Die Gesellschafter fassen hiermit einstimmig die nachstehenden Beschlüsse:

- 1. Beschluss: Das Kapital der Gesellschaft wird ab 1. Januar 2001 von bisher LUF in Euro umgewandelt.
- 2. Beschluss: Das Kapital der Gesellschaft wird nach der Umwandlung in Euro von Erhöhung der Anlagen von Euro 13,31 auf Euro 31.000,- erhöht.
- 3. Beschluss: Die bisher ausgegebenen 10.000 Aktien mit einem Nennwert von LUF 125 je Aktie werden in 10.000 Aktien ohne Nennwert umgewandelt.
- 4. Beschluss: Infolge der vorhergehenden Beschlüsse werden Absatz 1 und 2 des Artikel 3 der Statuten abgeändert und erhalten folgenden Wortlaut:
- «Art. 3. Das genehmigte Aktienkapital wird auf Euro eine Million zweihundertvierzigtausend (EUR 1.240.000,-), festgesetzt, eingeteilt in vierzigtausend (400.000) Aktien ohne Nennwert.

Das gezeichnete Aktienkapital beträgt Euro einunddreissigtausend (EUR 31.000,-), eingeteilt in zehntausend (10.000) Aktien ohne Nennwert, die sämtlich voll eingezahlt wurden.»

Für die Richtigkeit des Auszugs

H. C. Malmberg

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 74, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(09159/779/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

COACHING INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1313 Luxemburg, 16, rue de Capucins. H. R. Luxemburg B 65.225.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung, gehalten am 21. Dezember 2001 von 11.00 bis 11.30 Uhr

Die Gesellschafter fassen hiermit einstimmig die nachstehenden Beschlüsse:

- 1. Beschluss: Das Kapital der Gesellschaft wird ab 1. Januar 2001 von bisher LUF in Euro umgewandelt.
- 2. Beschluss: Das Kapital der Gesellschaft wird nach der Umwandlung in Euro durch Entnahme von Euro 37,- aus dem Gewinnvortrag auf Euro 86.800,- erhöht.
- 3. Beschluss: Die bisher ausgegebenen 2.800 Aktien mit einem Nennwert von LUF 1.250 je Aktie werden in 2.800 Aktien ohne Nennwert umgewandelt.
- 4. Infolge der vorhergehenden Beschlüsse werden Absatz 1 und 4 des Artikel 5 der Statuten abgeändert und erhalten folgenden Wortlaut:
- «**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt Euro sechsundachtzigtausendachthundert (EUR 86.800,-), eingeteilt in zweitausendachthundert (2.800) Aktien ohne Nennwert, die sämtlich voll eingezahlt wurden.

- ... - ...

Das genehmigte Aktienkapital wird auf Euro eine Million zweihundertvierzigtausend (EUR 1.240.000,-) festgesetzt, eingeteilt in vierzigtausend (40.000) Aktien ohne Nennwert.»

Für die Richtigkeit des Auszugs

H. C. Malmberg

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 74, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(09160/779/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

J-WAY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette. R. C. Luxembourg B 56.743.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 janvier 2002, vol. 322, fol. 40, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 janvier 2002.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(09213/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

PNEU S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1313 Luxemburg, 16, rue des Capucins. H. R. Luxemburg B 59.308.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung, gehalten am 21. Dezember 2001 von 11.00 bis 11.30 Uhr

Die Gesellschafter fassen hiermit einstimmig die nachstehenden Beschlüsse:

- 1. Beschluss: Das Kapital der Gesellschaft wird ab 1. Januar 2001 von bisher LUF in Euro umgewandelt.
- 2. Beschluss: Das Kapital der Gesellschaft wird nach der Umwandlung in Euro durch Entnahme von Euro 632,- aus dem Gewinnvortrag auf Euro 75.000,- erhöht.
- 3. Beschluss: Die bisher ausgegebenen 2.400 Aktien mit einem Nennwert von LUF 1.250 je Aktie werden in 2.400 Aktien ohne Nennwert umgewandelt.
- 4. Beschluss: Infolge der vorhergehenden Beschlüsse werden Absatz 1 und 2 des Artikel 3 der Statuten abgeändert und erhalten folgenden Wortlaut:
- «**Art. 3.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt Euro fünfundsiebzigtausend (EUR 75.000,-), eingeteilt in zweitausendvierhundert (2.400) Aktien ohne Nennwert, die sämtlich voll eingezahlt wurden.

Das genehmigte Aktienkapital wird auf Euro eine Million zweihundertfünfzigtausend (EUR 1.250.000,-) festgesetzt, eingeteilt in vierzigtausend (40.000) Aktien ohne Nennwert.»

Für die Richtigkeit des Auszugs

H. C. Malmberg

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 74, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(09162/779/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

PMK INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1313 Luxemburg, 16, rue des Capucins. H. R. Luxemburg B 66.505.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung, gehalten am 21. Dezember 2001 von 11.00 bis 11.30 Uhr

Die Gesellschafter fassen hiermit einstimmig die nachstehenden Beschlüsse:

- 1. Beschluss: Das Kapital der Gesellschaft wird ab 1. Januar 2001 von bisher LUF in Euro umgewandelt.
- 2. Beschluss: Das Kapital der Gesellschaft wird nach der Umwandlung in Euro durch Entnahme von Euro 1.013,31 aus dem Gewinnvortrag auf Euro 32.000,- erhöht.
- 3. Beschluss: Die bisher ausgegebenen 1.000 Aktien mit einem Nennwert von LUF 1.250 je Aktie werden in 1.000 Aktien ohne Nennwert umgewandelt.
- 4. Beschluss: Infolge der vorhergehenden Beschlüsse werden Absatz 1 und 2 des Artikel 3 der Statuten abgeändert und erhalten folgenden Wortlaut:
- «**Art. 3.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt Euro zweiunddreissigtausend (EUR 32.000,-), eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien ohne Nennwert, die sämtlich voll eingezahlt wurden.

Das genehmigte Aktienkapital wird auf Euro eine Million zweihundertachtzigtausend (EUR 1.280.000,-) festgesetzt, eingeteilt in vierzigtausend (40.000) Aktien ohne Nennwert.»

Für die Richtigkeit des Auszugs

H. C. Malmberg

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 74, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(09163/779/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

SIMAN-FASS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange. R. C. Luxembourg B 41.239.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 janvier 2002, vol. 322, fol. 40, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 janvier 2002.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(09214/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

JGB S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz L-1313 Luxemburg, 16, rue des Capucins. H. R. Luxemburg B 62.135.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung, gehalten am 30. November 2001 von 11.00 bis 11.30 Uhr

Die Gesellschafter fassen hiermit einstimmig die nachstehenden Beschlüsse:

- 1. Beschluss: Das Kapital der Gesellschaft wird ab 1. Januar 2001 von bisher LUF in Euro umgewandelt.
- 2. Beschluss: Das Kapital der Gesellschaft wird nach der Umwandlung in Euro durch Entnahme von Euro 1.013,31 aus dem Gewinnvortrag auf Euro 32.000,- erhöht.
- 3. Beschluss: Die bisher ausgegebenen 1.000 Aktien mit einem Nennwert von LUF 1.250 je Aktie werden in 1.000 Aktien ohne Nennwert umgewandelt.
- 4. Beschluss: Infolge der vorhergehenden Beschlüsse werden Absatz 1 und 5 des Artikel 4 der Statuten abgeändert und erhalten folgenden Wortlaut:
- «**Art. 4.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt Euro zweiunddreissigtausend (EUR 32.000,-), eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien ohne Nennwert, die sämtlich voll eingezahlt wurden.

- ... - ... - ...

Das genehmigte Aktienkapital wird auf Euro eine Million zweihundertachtzigtausend (EUR 1.280.000,-) festgesetzt, eingeteilt in vierzigtausend (40.000) Aktien ohne Nennwert.»

Für die Richtigkeit des Auszugs

H. C. Malmberg

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 74, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(09165/779/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

BENDICK HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1313 Luxemburg, 16, rue des Capucins. H. R. Luxemburg B 54.878.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung, gehalten am 21. Dezember 2001 von 11.00 bis 11.30 Uhr

Die Gesellschafter fassen hiermit einstimmig die nachstehenden Beschlüsse:

- 1. Beschluss: Das Kapital der Gesellschaft wird ab 1. Januar 2001 von bisher LUF in Euro umgewandelt.
- 2. Beschluss: Das Kapital der Gesellschaft wird nach der Umwandlung in Euro auf EUR 30.987,- festgestellt.
- 3. Beschluss: Die bisher ausgegebenen 1.000 Aktien mit einem Nennwert von LUF 1.250 je Aktie werden in 1.000 Aktien ohne Nennwert umgewandelt.
- 4. Beschluss: Infolge der vorhergehenden Beschlüsse werden Absatz 1 und 2 des Artikel 3 der Statuten abgeändert und erhalten folgenden Wortlaut:
- «**Art. 3.** Le capital autorisé est fixé à Euro un million deux cent trente-neuf mille quatre cent quatre-vingts (EUR 1.239.480,-), représenté par quarante mille (40.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital souscrit est fixé à Euro trente mille neuf cent quatre-vingt-sept (EUR 30.987,-), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Für die Richtigkeit des Auszugs

H. C. Malmberg

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 74, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(09164/779/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

TAXIS MARTINS, S.à r.l. NOUVELLE SOCIETE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange. R. C. Luxembourg B 64.417.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 janvier 2002, vol. 322, fol. 40, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 janvier 2002.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(09215/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

BEAGLE INVESTMENTS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1313 Luxemburg, 16, rue des Capucins. H. R. Luxemburg B 57.296.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung, gehalten am 11. Dezember 2001 von 11.00 bis 11.30 Uhr

Die Gesellschafter fassen hiermit einstimmig die nachtstehenden Beschlüsse:

- 1. Beschluss: Das Kapital der Gesellschaft wird ab 1. Januar 2001 von bisher LUF in Euro umgewandelt.
- 2. Beschluss: Das Kapital der Gesellschaft wird nach der Umwandlung in Euro durch Entnahme von Euro 1.053,- aus dem Gewinnvortrag auf Euro 125.000,- erhöht.
- 3. Beschluss: Die bisher ausgegebenen 4.000 Aktien mit einem Nennwert von LUF 1.250 je Aktie werden in 2.400 Aktien ohne Nennwert umgewandelt.
- 4. Beschluss: Infolge der vorhergehenden Beschlüsse werden Absatz 1 und 3 des Artikel 3 der Statuten abgeändert und erhalten folgenden Wortlaut:
- «Art. 3. Le capital souscrit est fixé à Euro cent vingt cinq mille (EUR 125.000,-) représenté par deux mille (2.000) actions ordinaires et deux mille (2.000) sans droit vote, toutes actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à Euro un million deux cent cinquante mille (EUR 1.250.000,-), représenté par vingt mille (20.000) actions ordinaires et vingt mille (20.000) actions sans droit de vote, toutes actions sans désignation de valeur nominale, émises avec ou sans prime d'émission, sous forme d'actions ordinaires ou d'action sans droit vote.»

Für die Richtigkeit des Auszugs

H. C. Malmberg

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 74, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09171/779/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

IACOBI GÜNTHER CAPITAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1313 Luxemburg, 16, rue des Capucins. H. R. Luxemburg B 66.495.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung, gehalten am 21. Dezember 2001 von 11.00 bis 11.30 Uhr

Die Gesellschafter fassen hiermit einstimmig die nachtstehenden Beschlüsse:

- 1. Beschluss: Das Kapital der Gesellschaft wird ab 1. Januar 2001 von bisher LUF in Euro umgewandelt.
- 2. Beschluss: Das Kapital der Gesellschaft wird nach der Umwandlung in Euro durch Entnahme von Euro 1.013,31 aus dem Gewinnvortrag auf Euro 32.000,- erhöht.
- 3. Beschluss: Die bisher ausgegebenen 1.000 Aktien mit einem Nennwert von LUF 1.250 je Aktie werden in 1.000 Aktien ohne Nennwert umgewandelt.
- 4. Beschluss: Infolge der vorhergehenden Beschlüsse werden Absatz 1 und 2 des Artikel 3 der Statuten abgeändert und erhalten folgenden Wortlaut:
- «Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt Euro zweiunddreissigtausend (EUR 32.000,-), eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien ohne Nennwert, die sämtlich voll eingezahlt wurden.

Das genehmigte Aktienkapital wird auf Euro eine Million zweihundertachtzigtausend (EUR 1.280.000,-) festgesetzt, eingeteilt in vierzigtausend (40.000) Aktien ohne Nennwert.»

Für die Richtigkeit des Auszugs

H. Christer Malmberg

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 74, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(09166/779/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

BEIM ZUST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Tétange. R. C. Luxembourg B 72.232.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 janvier 2002, vol. 322, fol. 40, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 janvier 2002.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(09216/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

ALTINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 76.312.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 563, fol. 90, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Décharge complète a été octroyée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat.

Conseil d'administration:

- Monsieur Marc Van Hoek, expert-comptable, domicilié professionnellement au 71, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg,
- Monsieur Jean-Marie Nicolay, licencié en droit U.C.L., domicilié professionnellement au 71, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg,
 - Madame Laurence Braun, employée, 172, avenue du Bois d'Arlon, B-6700 Arlon.

Commissaire aux comptes

- LUXFIDUCIA, S.à r.l., avec siège social, avec siège social à L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signatures

(09242/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

ANTRE INVESTMENTS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1313 Luxemburg, 16, rue des Capucins. H. R. Luxemburg B 67.093.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung, gehalten am 21. Dezember 2001 von 11.00 bis 11.30 Uhr

Die Gesellschafter fassen hiermit einstimmig die nachtstehenden Beschlüsse:

- 1. Beschluss: Das Kapital der Gesellschaft wird ab 1. Januar 2001 von bisher LUF in Euro umgewandelt.
- 2. Beschluss: Das Kapital der Gesellschaft wird nach der Umwandlung in Euro durch Entnahme von Euro 1.013,31 aus dem Gewinnvortrag auf Euro 32.000,- erhöht.
- 3. Beschluss: Die bisher ausgegebenen 1.000 Aktien mit einem Nennwert von LUF 1.250 je Aktie werden in 1.000 Aktien ohne Nennwert umgewandelt.
- 4. Beschluss: Infolge der vorhergehenden Beschlüsse werden Absatz 1 und 2 des Artikel 3 der Statuten abgeändert und erhalten folgenden Wortlaut:
- «**Art. 3.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt Euro zweiunddreissigtausend (EUR 32.000,-), eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien ohne Nennwert, die sämtlich voll eingezahlt wurden.

Das genehmigte Aktienkapital wird auf Euro eine Million zweihundertachtzigtausend (EUR 1.280.000,-) festgesetzt, eingeteilt in vierzigtausend (40.000) Aktien je ohne Nennwert.»

Für die Richtigkeit des Auszugs

H. Christer Malmberg

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 74, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(09167/779/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

MONDRO S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1313 Luxemburg, 16, rue des Capucins. H. R. Luxemburg B 66.542.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung, gehalten am 21. Dezember 2001 von 11.00 bis 11.30 Uhr

Die Gesellschafter fassen hiermit einstimmig die nachtstehenden Beschlüsse:

- 1. Beschluss: Das Kapital der Gesellschaft wird ab 1. Januar 2001 von bisher LUF in Euro umgewandelt.
- 2. Beschluss: Das Kapital der Gesellschaft wird nach der Umwandlung in Euro durch Entnahme von Euro 1.013,31 aus dem Gewinnvortrag auf Euro 32.000,- erhöht.
- 3. Beschluss: Die bisher ausgegebenen 1.000 Aktien mit einem Nennwert von LUF 1.250 je Aktie werden in 1.000 Aktien ohne Nennwert umgewandelt.
- 4. Beschluss: Infolge der vorhergehenden Beschlüsse werden Absatz 1 und 2 des Artikel 3 der Statuten abgeändert und erhalten folgenden Wortlaut:
- «**Art. 3.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt Euro zweiunddreissigtausend (EUR 32.000,-), eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien ohne Nennwert, die sämtlich voll eingezahlt wurden.

Das genehmigte Aktienkapital wird auf Euro eine Million zweihundertachtzigtausend (EUR 1.280.000,-) festgesetzt, eingeteilt in vierzigtausend (40.000) Aktien ohne Nennwert.»

Für die Richtigkeit des Auszugs

H. Christer Malmberg

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 74, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(09168/779/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

BRASSIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard Kennedy. R. C. Luxembourg B 66.335.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 24 janvier 2002, vol. 563, fol. 85, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2002.

BRASSIM S.A.

T. Glaesener

Administrateur-délégué

(09184/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

BREVIK CAPITAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1313 Luxemburg, 16, rue des Capucins. H. R. Luxemburg B 67.477.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung, gehalten am 21. Dezember 2001 von 11.00 bis 11.30 Uhr

Die Gesellschafter fassen hiermit einstimmig die nachtstehenden Beschlüsse:

- 1. Beschluss: Das Kapital der Gesellschaft wird ab 1. Januar 2001 von bisher LUF in Euro umgewandelt.
- 2. Beschluss: Das Kapital der Gesellschaft wird nach der Umwandlung in Euro durch Entnahme von Euro 1.013,31 aus dem Gewinnvortrag auf Euro 32.000,- erhöht.
- 3. Beschluss: Die bisher ausgegebenen 1.000 Aktien mit einem Nennwert von LUF 1.250 je Aktie werden in 1.000 Aktien ohne Nennwert umgewandelt.
- 4. Beschluss: Infolge der vorhergehenden Beschlüsse werden Absatz 1 und 2 des Artikel 3 der Statuten abgeändert und erhalten folgenden Wortlaut:
- «**Art. 3.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt Euro zweiunddreissigtausend (EUR 32.000,-), eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien ohne Nennwert, die sämtlich voll eingezahlt wurden.

Das genehmigte Aktienkapital wird auf Euro eine Million zweihundertachtzigtausend (EUR 1.280.000,-) festgesetzt, eingeteilt in vierzigtausend (40.000) Aktien ohne Nennwert.»

Für die Richtigkeit des Auszugs

H. Christer Malmberg

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 74, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09169/779/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

DIOGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Differdange. R. C. Luxembourg B 71.517.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 janvier 2002, vol. 322, fol. 40, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 janvier 2002.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(09217/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

A.I.P. EXPRESS, S.à r.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette. R. C. Luxembourg B 74.477.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 janvier 2002, vol. 322, fol. 40, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 janvier 2002.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(09218/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

PLATRE RODRIGUES PELICHO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange. R. C. Luxembourg B 77.514.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 janvier 2002, vol. 322, fol. 45, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 janvier 2002.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(09198/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

BISQUIT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1313 Luxemburg, 16, rue des Capucins. H. R. Luxemburg B 59.406.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung, gehalten am 10. Dezember 2001 von 11.00 bis 11.30 Uhr

Die Gesellschafter fassen hiermit einstimmig die nachtstehenden Beschlüsse:

- 1. Beschluss: Das Kapital der Gesellschaft wird ab 1. Januar 2001 von bisher LUF in Euro umgewandelt.
- 2. Beschluss: Das Kapital der Gesellschaft wird nach der Umwandlung in Euro durch Entnahme von Euro 1.013,31 aus dem Gewinnvortrag auf Euro 32.000,- erhöht.
- 3. Beschluss: Die bisher ausgegebenen 1.000 Aktien mit einem Nennwert von LUF 1.250 je Aktie werden in 1.000 Aktien ohne Nennwert umgewandelt.
- 4. Beschluss: Infolge der vorhergehenden Beschlüsse werden Absatz 1 und 2 des Artikel 3 der Statuten abgeändert und erhalten folgenden Wortlaut:
- « Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt Euro zweiunddreissigtausend (EUR 32.000,-), eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien ohne Nennwert, die sämtlich voll eingezahlt wurden.

Das genehmigte Aktienkapital wird auf Euro eine Million zweihundertachtzigtausend (EUR 1.280.000,-) festgesetzt, eingeteilt in vierzigtausend (40.000) Aktien ohne Nennwert.»

Für die Richtigkeit des Auszugs

H. Christer Malmberg

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 74, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(09170/779/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

MINERAL INVESTMENTS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1313 Luxemburg, 16, rue des Capucins. H. R. Luxemburg B 62.216.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung, gehalten am 21. Dezember 2001 von 11.00 bis 11.30 Uhr

Die Gesellschafter fassen hiermit einstimmig die nachtstehenden Beschlüsse:

- 1. Beschluss: Das Kapital der Gesellschaft wird ab 1. Januar 2001 von bisher LUF in Euro umgewandelt.
- 2. Beschluss: Das Kapital der Gesellschaft wird nach der Umwandlung in Euro durch Entnahme von Euro 1.013,31 aus dem Gewinnvortrag auf Euro 32.000,- erhöht.
- 3. Beschluss: Die bisher ausgegebenen 1.000 Aktien mit einem Nennwert von LUF 1.250 je Aktie werden in 1.000 Aktien ohne Nennwert umgewandelt.
- 4. Beschluss: Infolge der vorhergehenden Beschlüsse werden Absatz 1 und 2 des Artikel 3 der Statuten abgeändert und erhalten folgenden Wortlaut:
- «**Art. 3.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt Euro zweiunddreissigtausend (EUR 32.000,-), eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien ohne Nennwert, die sämtlich voll eingezahlt wurden.

Das genehmigte Aktienkapital wird auf Euro eine Million zweihundertachtzigtausend (EUR 1.280.000,-) festgesetzt, eingeteilt in vierzigtausend (40.000) Aktien ohne Nennwert.»

Für die Richtigkeit des Auszugs

H. Christer Malmberg

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 74, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(09172/779/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange